

PROJET de territoire



> 2017
2025

L'énergie et l'audace pour réussir

RN 88



Valoriser notre territoire et investir pour son avenir

ÉDITO DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY



Avec la nouvelle Communauté d'agglomération créée le 1^{er} janvier 2017, notre territoire regroupe désormais cinq anciennes intercommunalités et ainsi environ 85% de la population du Pays du Velay mais surtout, il est composé de territoires urbains, péri urbains, ruraux et même très ruraux. Il agrège donc des territoires qui n'ont pas forcément les mêmes préoccupations ni les mêmes objectifs, ni surtout les mêmes habitudes de travail et de fonctionnement.

Pour chacun des élus, qu'ils soient de l'ancienne agglomération ou des anciennes communautés de communes, le changement est important, il faut s'adapter à un territoire plus vaste et aux compétences renforcées.

Cette nouvelle « aggro », du fait qu'elle comprend en son sein la ville chef lieu du département, a, de plus, un rôle stratégique à jouer pour ses partenaires (Département, Région, Etat) et la population. Elle doit rayonner sur tout le territoire, sur le département et même sur la région.

Ainsi, elle doit définir ses orientations stratégiques pour les années à venir ; c'est le rôle du projet de territoire que nous avons réalisé. L'élaboration de ce projet s'est déroulée en plusieurs phases, permettant de construire les différentes parties de ce document : un diagnostic, des grands enjeux et axes stratégiques, ainsi que la traduction opérationnelle de ceux-ci à travers les fiches actions.

Cette dynamique a été possible grâce à un travail de collaboration de tous les élus issu de 3 séminaires et nombreuses réunions.

Ce projet de territoire doit prendre en compte l'évolution de la société et des nouveaux modes de vie de nos habitants afin de répondre à leurs besoins. Il vise également à accroître l'attractivité du territoire vis à vis de l'extérieur, notamment sur le plan économique et touristique, pour valoriser nos richesses et assurer notre développement futur, favoriser des créations d'emploi qui permettront à la population et surtout à notre jeunesse, d'avoir l'envie de rester, de travailler et donc de vivre chez nous.

Cette feuille de route est un document qui permet d'organiser, de contractualiser l'action publique locale en fonction des ressources présentes sur les territoires et des problématiques auxquelles ils sont confrontés. Il a l'ambition de dépasser une gestion fragmentée pour orienter et définir un véritable projet commun d'intérêt intercommunal.

Ainsi, nous devons veiller à ce que les rôles de chacun, de l'Agglomération et des communes, soient bien établis pour une bonne complémentarité. L'agglo doit se concentrer sur les grands projets qui valorisent l'attractivité de notre territoire ; les communes doivent, elles, remplir les missions de proximité qu'elles sont le mieux à même d'accomplir, surtout dans notre milieu rural...

C'est à cette seule condition que nous réussirons.

Michel Joubert

SOMMAIRE

1>77

DIAGNOSTIC
DE TERRITOIRE

78>139

LE PROJET
DE TERRITOIRE

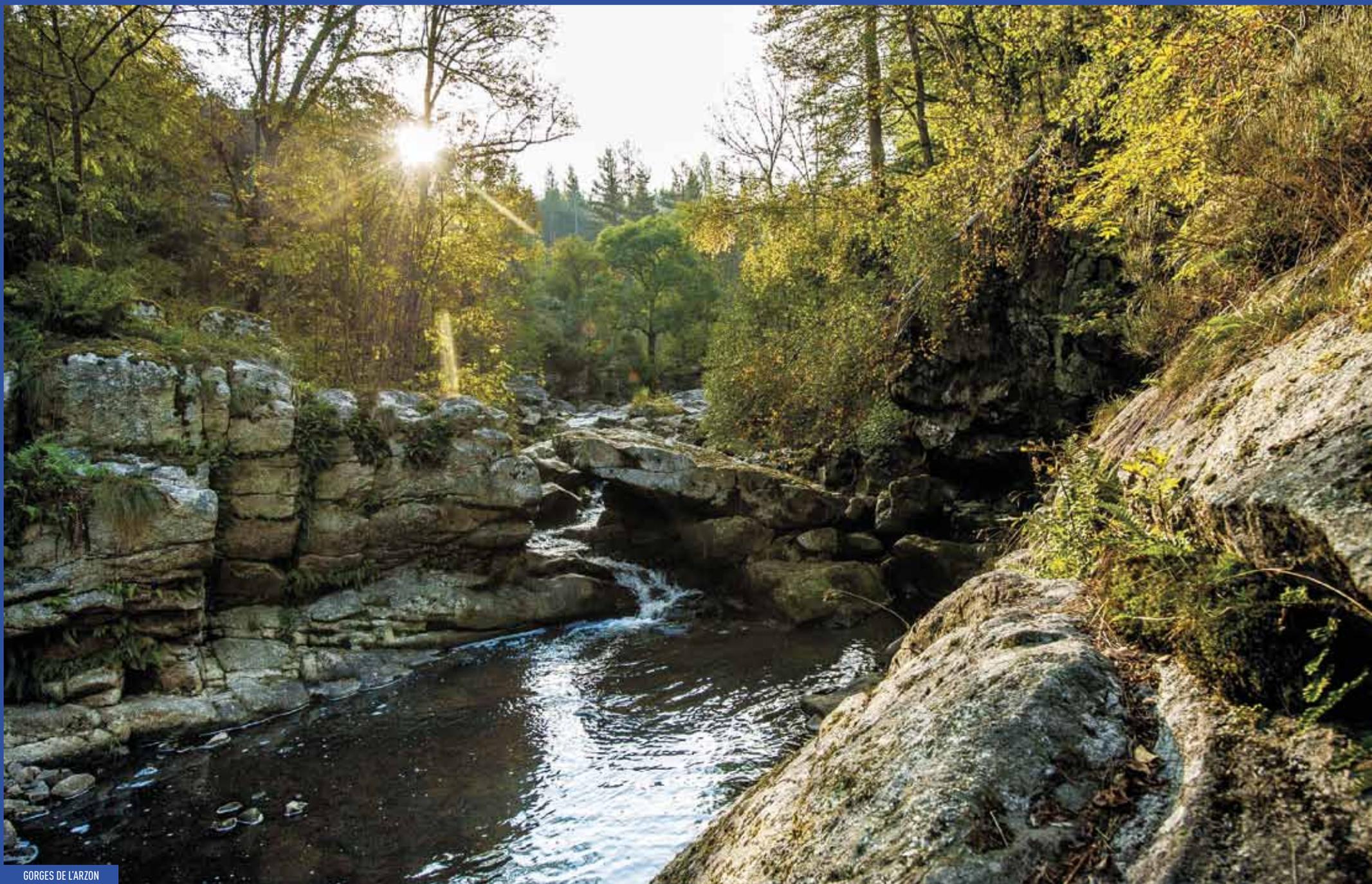


Présentation du territoire

Le territoire est situé au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département de la Haute-Loire.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, constituée de 71 communes (73 communes au 01/01/2018), dite Communauté XL, a une surface de 1280 km², soit environ 25% du territoire auvergnais.





GORGES DE L'ARZON



FORÊT DE LA CHAISE DIEU

DIAGNOSTIC FLASH

Sources : INSEE, ARDTA, IRSTEA, CAPEV, Etude touristique Artémia, étude santé Pays du Velay, SCOT du Pays du Velay, Géoclip.

DÉMOGRAPHIE

Un territoire vieillissant qui doit miser sur les nouvelles populations

DONNÉES MAJEURES

+0.3%

de croissance
démographique
annuelle (+0.8%
en Auvergne-
Rhône-Alpes)

23%

de la population
habite la ville du
Puy-en-Velay

47%

se concentre
dans l'aire
urbaine du
Puy-en-Velay (9
communes)

54%

de la population
habite à la
campagne

- 15%

Revenu moyen
par habitant
inférieur de 15%
à la moyenne
régionale

Solde

Solde naturel
négatif
Solde migratoire
positif

+

Vieillessement
de la population
plus important
que celui de la
Région

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay comptabilise **81 669 personnes soit un peu moins de 40 % de la population du département de la Haute-Loire**. C'est le **17^{ème} EPCI le plus peuplé** sur les 166 EPCI d'Auvergne-Rhône-Alpes mais elle est la Communauté d'agglomération la moins densément peuplée d'Auvergne-Rhône-Alpes.



MARCHÉ DE CRAPONNE



LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS



FOIRE DE LA TOUSSAINT

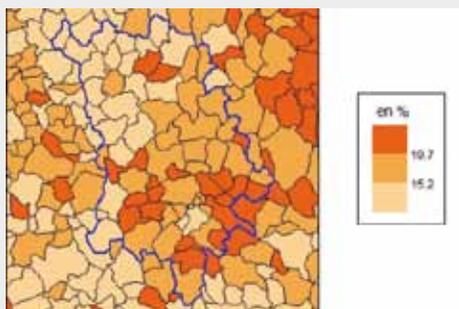
La croissance démographique de l'Agglomération est uniquement due à l'accueil de nouvelles populations sur le territoire de l'Agglomération, dont l'attractivité est supérieure à la moyenne régionale. Cette attractivité est vitale car elle compense le vieillissement de la population de l'Agglomération, qui est plus important qu'en moyenne régionale.

Un territoire vieillissant où **la part des jeunes de moins de 30 ans est égale à la part des seniors de plus de 60 ans soit 28,7 %** en 2012, néanmoins la mise en perspective avec les **chiffres régionaux (37 % de - 30 ans / 23 % de + 60 ans en 2010)** laisse apparaître un territoire vieillissant qui se doit de conserver et attirer les populations jeunes. Pour préciser, la population du nord du territoire est très vieillissante. Ainsi, seule la CA du Puy-en Velay 2016 connaît davantage de naissances que de décès.

La **part des jeunes âgés de 0 à 14 ans est en moyenne de 16,6 %** sur le territoire contre **18,8 % au niveau régional**. Concernant leur évolution, elle n'est que de 0,4 % alors que celle-ci est de 0,9 % au niveau régional entre 2007 et 2012. Il s'agit donc d'un territoire pas très jeune où la tendance n'est pas à une amélioration.

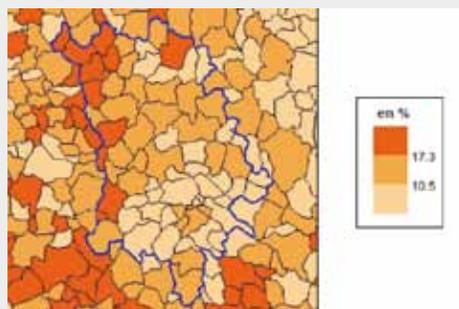
La **part des personnes âgées de 75 ans ou plus est en moyenne de 11,5 %** sur le territoire contre **9 % au niveau régional**. Concernant leur évolution, elle a augmenté de 0,8 % contre seulement 0,6 % pour la région entre 2007 et 2012. C'est un territoire avec une population vieillissante dans une dynamique actuelle qui ne fait que conforter cela.

PART DES JEUNES ÂGÉS DE 0 À 14 ANS EN 2012



Source : Insee, RP 2012-exploitation principale © IGN - Insee 2016

PART DES PERSONNES ÂGÉS DE 75 ANS OU PLUS EN 2012



Source : Insee, RP 2012-exploitation principale © IGN - Insee 2016

ÉCONOMIE

Une activité économique
concentrée sur le Puy-en-Velay

DONNÉES MAJEURES

3/4

des emplois
et 70% des entreprises
sur l'ancienne
Agglomération

**TPE
PME**

L'économie du territoire
est avant tout constituée
de TPE et PME locales

Diversité

Une force pour
l'économie locale

Forêt

Importance du potentiel
du secteur forestier
(jusqu'à 55% de la
surface de certains ex
EPCI)

+

Un secteur industriel et
agricole bien développé



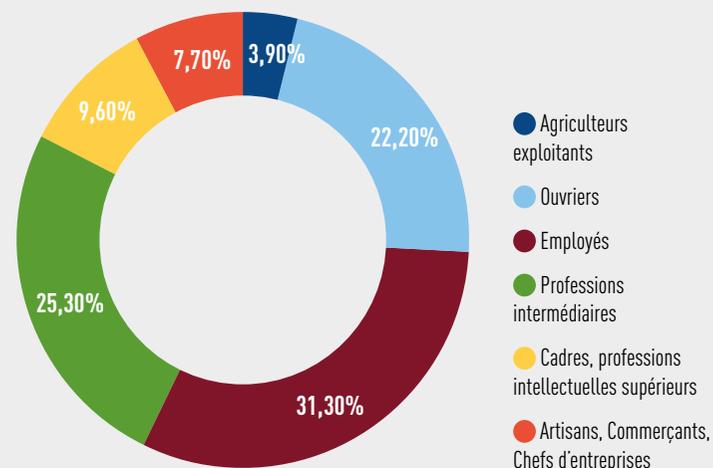
L'activité industrielle (13% des actifs) et agricole (3,9% des actifs) représente un socle économique important, tandis que la ressource « bois », très présente au nord du territoire, permet la concentration d'activités forestières sur cette partie de la communauté.

L'économie du territoire est **avant tout constituée de TPE et PME locales**, dont le développement endogène permet la dynamisation de l'économie. Si le tissu industriel se veut plutôt diversifié, quelques secteurs d'activité ressortent tout de même : le plastique et la chimie, le travail des métaux, l'agroalimentaire, le textile, l'électronique et au nord du territoire, les entreprises du bois.

Comparée au contexte régional, l'économie de la CA du Puy-en-Velay 2017 se distingue donc par son orientation plutôt tournée vers l'agriculture, avec une surreprésentation des **emplois agricoles directs avec 3,9% des actifs contre 1,9% pour la région AURA**.

Les emplois cadres, **professions intellectuelles supérieures sont, quant à eux, sous-représentés avec 9,6 % des effectifs contre 15,2 % pour la région AURA**, tout comme le secteur d'activité de l'administration qui est également sous-représenté. Ces chiffres traduisent le caractère rural du territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

EMPLOI PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE EN 2012



Son taux de chômage de 10,3% est inférieur à la moyenne régionale (11,3 %), mais la situation n'est pas homogène dans le territoire, il s'échelonne de 9,1% dans les ex-CC des Portes d'Auvergne et du Pays de Craponne à presque 13% dans l'ex-CC du Plateau de la Chaise Dieu.

Si le tissu industriel se veut plutôt diversifié, quelques secteurs d'activité ressortent tout de même : le plastique et la chimie, le travail des métaux, l'agroalimentaire, le textile, l'électronique et au nord du territoire, les entreprises du bois.



Z.A. DES FANGEAS



Z.A. DE ST GERMAIN-LAPRADE



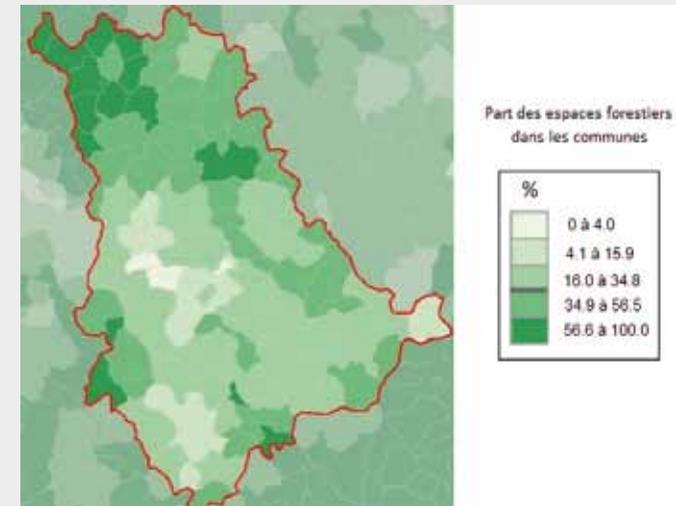
RESSOURCE FORESTIÈRE

La forêt de l'Agglomération représente une part importante du département en couvrant 1/5 de la surface boisée de la Haute-Loire, **le massif est surtout concentré au nord de la nouvelle agglomération**, avec plus de 25% présent uniquement dans le **plateau de La Chaise-Dieu avec près de 10 000 hectares.**

AGRICULTURE

Des atouts indéniables tels que la présence de filières reconnues, **d'opérateurs agroalimentaires d'importance, d'un abattoir public** favorisant notamment l'essor de la vente directe, la proximité des grands bassins de consommation clermontois et rhônalpin ainsi qu'une image de marque de qualité véhiculée au travers des paysages ruraux préservés et d'un cadre de vie remarquable, plusieurs difficultés peuvent néanmoins être soulignées : **une diminution régulière du nombre d'exploitations agricoles**, des contraintes naturelles indéniables (zones de montagne) et un foncier morcelé, un **manque de modernisation** (bâtiments et équipement) entraînant un déficit de compétitivité, une absence de label fromager (type AOC).

TERRITOIRES FORESTIERS DU PAYS DU VELAY : UNE PART PLUS FORTE DES ESPACES FORESTIERS AU NORD



Source : Géoclip 2015

AFOM ÉCONOMIE

(AFOM = ATOUTS - FAIBLESSES - OPPORTUNITÉS - MENACES)

ATOUTS

- Contexte local : pôle économique majeur avec le bassin ponot
- Maillage de bourgs centres équilibré
- Tissu économique diversifié : force de l'économie locale
- Offre foncière potentiellement importante et peu chère
- Gros projets d'entreprises pouvant jouer le rôle de locomotives
- Economie tournée vers Région RA
- Evolution démographique globalement positive
- Enclavement, peut être un atout d'un point de vue commercial
- Aéroport

VOLET AGRICULTURE

- Image de qualité par son positionnement « agriculture de montagne »,
- Appareil agroalimentaire très présent sur le territoire,
- Des filières reconnues et labellisées,
- Présence d'un abattoir public

VOLET FORÊT / BOIS

- Potentiel de production forestière sur le Nord de l'Agglomération
- Emploi des métiers de l'amont de la filière encore présent
- Structures de transformation situées en règle générale au coeur du grand massif forestier

FAIBLESSES

- Enclavement, éloignement des centres de décision
- Revenu/habitant peu élevé
- Pas de logique de coopération
- Main d'oeuvre peu qualifiée
- Vacance commerciale avérée
- Défaut de communication institutionnelle, peu de visibilité territoriale
- Pas de structuration de l'accompagnement des entreprises

VOLET AGRICULTURE

- Agriculteurs de plus en plus en difficulté
- Territoire peu visible
- Absence de label sur une production majeure

VOLET FORÊT / BOIS

- Prix actuel du bois faible
- Morcellement et taille de la propriété
- Manque de gestion des forêts privées
- Surface reboisée inférieure à la surface passée en coupe rase
- Manque de structuration de la 2de transformation
- Défrichement important sur certains secteurs

AFOM ÉCONOMIE

OPPORTUNITÉS

- Zones de Revitalisation Rurale sur le territoire de la CA : opportunités financières et fiscales
- Contournement du Puy et déploiement THD vont augmenter l'attractivité du territoire
- Ressources locales abondantes à exploiter davantage
- Taille de l'Agglomération permet d'articuler production et consommation locale
- Présence du Fab Lab et d'entreprises du numérique performantes pour développer une économie du numérique
- Des nouveaux modes de travail (co-working)
- Artisanat d'art = une niche économique

VOLET AGRICULTURE

- Retour au consommer local
- Développement de la demande en produits bio et agriculture raisonnée
- Niches de production adaptées au territoire mais sous-exploitées
- Proximité des grands bassins de consommation

VOLET FORÊT / BOIS

- Un massif forestier encore sous-exploité
- De plus en plus de scieries développent leurs activités et se modernisent
- Innovation dans des produits hybrides avec bois

MENACES

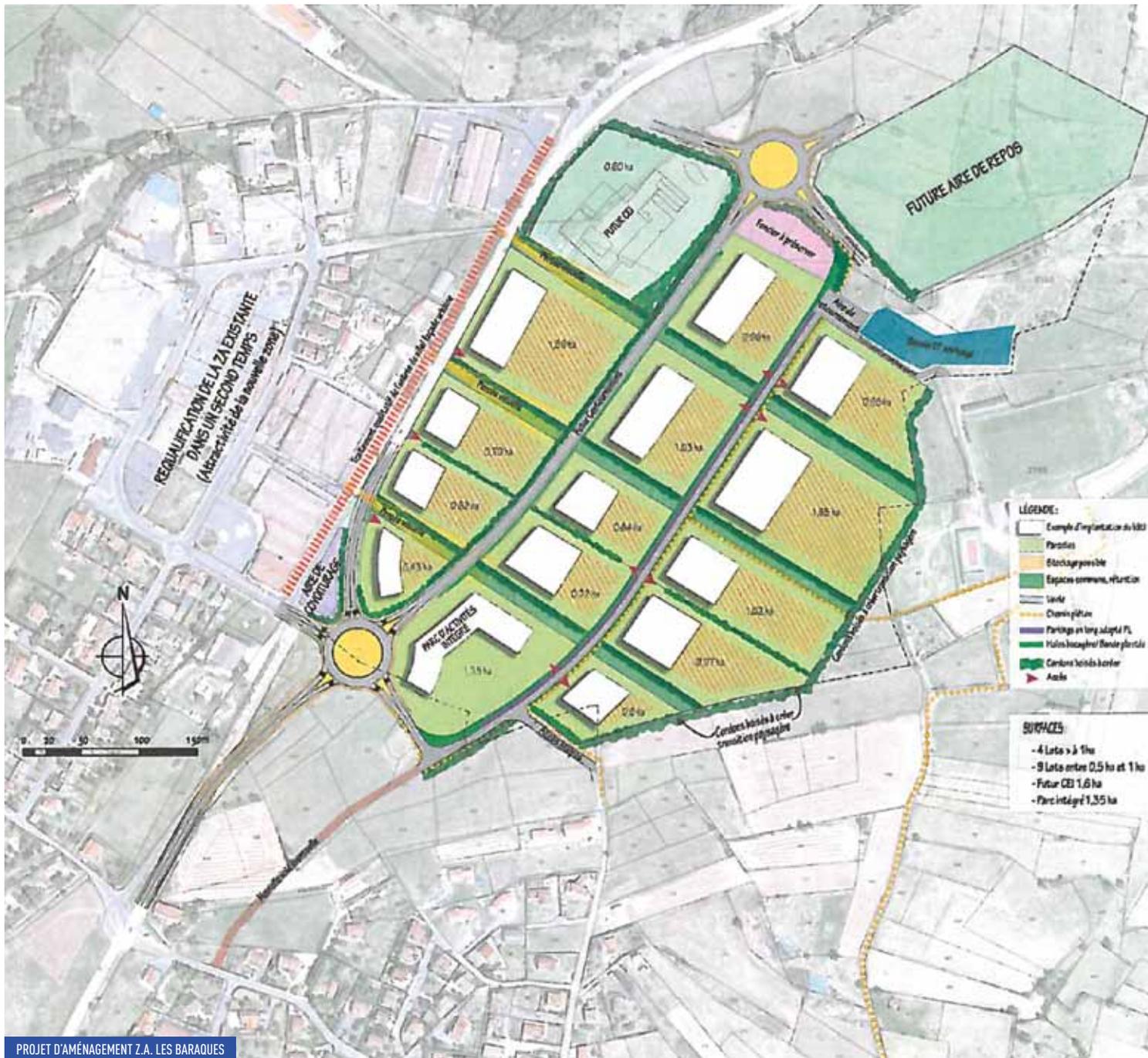
- Evolutions démographiques difficiles sur secteurs ruraux
- Concurrence des territoires voisins
- Tertiairisation de l'économie qui impose des profils de poste de plus en plus qualifiés et tournés vers le numérique
- Evasion commerciale
- Croissance du e-commerce et évolution des modes de consommation

VOLET AGRICULTURE

- Dérégulation des marchés agricoles
- Prix agricoles peu rémunérateurs
- Baisse marquée des vocations pour les métiers de l'agriculture

VOLET FORÊT / BOIS

- Incertitude sur le marché du bois
- Surcapitalisation des forêts privées
- Concurrence internationale sur la transformation du bois





Z.A. DE ST GERMAIN-LAPRADE



Z.A. NOLHAC SAINT PAULIEN - ARVEL

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION A RECENSÉ, SUITE À UN TRAVAIL EFFECTUÉ EN COMMISSION, 26 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SOUS LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY. IL S'AGIT DES ZONES DE :

- Bleu (Polignac)
- Chanchany {Espaly Saint-Marcel}
- Chateauneuf (Allègre)
- Chirel (Vals-près-le-Puy)
- La Clef des Champs (Saint-Christophe-sur-Dolaizon)
- Zone aérodrome (Chaspuzac)
- Le Comté de Foix (Cussac-sur-Loire)
- Corsac (Brives Charensac / Puy-en-Velay)
- Le Cros de la Gare (Saint-Vincent) [fusion avec l'ancienne zone communale de la gare]
- Croix de la Dame (Borne / Saint-Paulien)
- Les Fangeas (Solignac-sur-Loire)
- Fataïre (Sanssac l'Eglise)
- Les Faux (Sembadel)
- Le Fort (Vorey-sur-Arzon)
- Lachaud (Saint-Georges Lagricol)
- Laprade (Saint-Germain Laprade / Blavozy)
- Locussol (Saint-Vidal)
- La Marelle (Craponne-sur-Arzon) [fusion avec l'ancienne zone communale du Vernet]
- Le Martouret (Sanssac l'Eglise)
- Nolhac (Saint-Paulien)
- Les Pranauds (Coubon)
- Rechimias (Craponne-sur-Arzon)
- Taulhac (Puy-en-Velay)
- Les Tourettes (Rosières)
- La Vio (Loudes)
- Bains.

STRUCTURATION DE L'ESPACE (AMÉNAGEMENT, HABITAT, URBANISME)

Un coeur urbain, un pôle secondaire
et un espace rural important

DONNÉES MAJEURES

1

cœur urbain
du Puy-en-Velay,
le pôle secondaire de
Craponne, des communes
structurantes.

1

SCOT
en voie d'approbation

11%

de logements vacants
(8% en AURA)

44

communes dotées de POS/PLU
ou cartes communales



QUARTIER DU VAL-VERT

AMÉNAGEMENT

La compétence Aménagement de l'espace est une compétence partagée entre les communes, les EPCI, le Département et l'Etat et un certain nombre de partenaires extérieurs : EPF SMAF (portage foncier), SEML et SPL (aménageurs).

HABITAT

Le nouvel EPCI devra élaborer un Programme Local de l'Habitat avant le 1er janvier 2019, qui déterminera la politique de l'habitat qu'il souhaite conduire sur son territoire.

Par ailleurs, la loi ALUR renforcée par la loi Égalité Citoyenneté demande aux agglomérations de développer une politique sociale de l'habitat complémentaire des politiques de renouvellement urbain. Dans le contexte du NPNRU du Val-vert qui prévoit la démolition et la rénovation lourde de près de 120 logements, les questions du relogement et d'une meilleure répartition de l'habitat social se posent. Le nouvel EPCI va devoir investir ce nouveau champ d'intervention.

URBANISME

La compétence « Urbanisme » se divise en réalité en 2 compétences :

- Compétence autorisation d'urbanisme : elle reste une compétence des Communes. Un service intercommunal d'instruction est mis à disposition de certaines communes de l'Agglomération (les 44 communes dotées de carte communale ou de POS/PLU).
- Compétence documents d'urbanisme (PLUI) : il s'agit d'une compétence obligatoire des EPCI, avec des possibilités de dérogation, ce qui est le cas sur la CAPEV.

Dans la CA du Puy-en-Velay 2017, la situation du logement est similaire à la moyenne régionale, quoiqu'on y relève davantage de logements vacants (11,7% contre 8% région AURA) et davantage de ménages propriétaires de leur logement qu'en moyenne régionale. Ces logements sont pour moitié des logements anciens (datant d'avant 1946).

Avec 68,1 % de maisons (et 31,2% d'appartements) contre 50,5% au niveau régional, traduction du caractère rural du territoire et de l'absence de l'existence de nombreux groupements urbains importants.

La population est âgée sur l'ensemble du territoire et encore plus dans les communes rurales : L'indice de jeunesse est faible dans l'ensemble de la CAPEV (0.76) et même très faible dans les ex CC du pays de Craponne (0.46) et de la Chaise Dieu (0.43) où 40% des habitants ont 60 ans ou plus en 2014 (France: 25%). Enfin, on note un poids important des personnes âgées de 60 ans ou plus et en particulier 75 ans et plus : 9500 habitants soit 570 de plus qu'en 2009. Ces éléments induisent une nécessité de prise en compte du vieillissement des habitants (habitat adapté).

AFOM AMÉNAGEMENT - HABITAT - URBANISME

ATOUTS

AMÉNAGEMENT

- Un territoire avec des enjeux touristiques, économiques et d'habitat
- Plusieurs polarités dotées d'une certaine dynamique même en secteur rural
- Un maillage autour de bourgs centres et de 2 polarités plus importantes (Le Puy-en-Velay, Craponne)
- Un SCOT en cours d'approbation
- Des outils de portage foncier : EPF SMAF
- 2 outils permettant de réaliser des opérations d'aménagement : SEML et SPL...

HABITAT

- Un territoire stable en terme d'habitants
- Un maillage de bourgs centres dynamiques même si fragilités
- Un premier PLH sur l'agglomération à 28 communes qui a permis d'engager un début de politique de l'habitat à l'échelle d'un territoire

URBANISME

- Un service instructeur assurant un réel service au public de la Communauté d'agglomération envers les communes et les usagers dans un contexte de retrait de l'Etat
- Un service commun bien doté jusqu'au 31 décembre 2016
- Un service qui nécessite d'être appuyé par une compétence SIG (cartographique)

FAIBLESSES

AMÉNAGEMENT

- Un certain éloignement, plusieurs polarités
- Nécessité de se doter d'outils de structuration plus fins à l'échelle EPCI (le SCOT donne des objectifs globaux à l'échelle EPCI par pôle)
- Absence de définition des priorités d'intervention de la nouvelle agglomération
- Pas de politique foncière
- Un besoin en ingénierie pour les petites communes ou pour les projets complexes
- Un besoin de clarifier les réponses que peut apporter l'agglomération pour répondre à ces besoins
- Un besoin de définir le niveau d'ingénierie, les rôles entre les communes, l'agglomération et l'aménageur

HABITAT

- Des disparités : certaines communes perdent des habitants tandis que d'autres en gagnent
- Pas encore d'actions en direction du parc HLM et peu de motivation de l'EPCI pour s'engager dans une politique sociale en direction du parc HLM
- ...Mais qui ne résout pas les problèmes structurels de vacance et d'habitat dégradé
- Des problèmes d'habitat privé/public qui subsistent : charge des consommations énergétiques ; inadéquation des parcs au vieillissement
- Une répartition du parc HLM inégale : plusieurs communes déficitaires en logements sociaux

URBANISME

- Des moyens humains dimensionnés actuellement pour assurer l'instruction des documents d'urbanisme mais sans marge de manoeuvre pour aller au-delà (suivi des documents de planification des communes)
- ...Mais qui nécessite un nombre d'instructeurs cohérent avec la charge de travail (contraintes de délais) et un appui du SIG pérenne

AFOM AMÉNAGEMENT - HABITAT - URBANISME

OPPORTUNITÉS

AMÉNAGEMENT

- Des besoins identifiés dans les territoires (ingénierie, centres-bourgs, aménagements touristiques, aménagement de ZA...)
- Développer des outils complémentaires et pertinents (EPF, SEML, SPL)

HABITAT

- L'agglomération souhaite se doter d'une politique économique ambitieuse; cette politique doit s'accompagner d'une politique de l'habitat ambitieuse également si l'on veut résoudre les problématiques d'habitat de jeunes ménages et salariés. Dans ce contexte, l'élaboration d'un PLH à l'échelle d'un grand territoire est à la fois une nécessité et une opportunité d'organiser ce développement souhaité.

URBANISME

- Un territoire à taille humaine qui connaît peu de pression foncière
- Une agglomération obligatoirement compétente en PLUI et qui pourrait utiliser le PLUI pour organiser son développement et les complémentarités entre territoires
- Une échelle de territoire qui permettrait de mutualiser en cas de PLUI (le PLUI peut valoir Plan de Déplacements Urbains PDU et Programme Local de l'Habitat PLH)
- Une nécessaire dématérialisation des actes et des documents d'urbanisme améliorant l'accessibilité de l'administration

MENACES

AMÉNAGEMENT

- En raison des contraintes financières et de la taille XL de l'agglomération : priorisation nécessaire et veiller à ne pas se concurrencer entre le Département (Mission Haute Loire Ingénierie), la SEM/SPL et l'Agglomération
- Moyens humains internes ou externes limités nécessitant une priorisation
- En raison des multiples dossiers et chantiers en cours, la priorisation peut ne pas se faire dans l'immédiat : risque d'inertie subie

HABITAT

- L'habitat ne paraissait pas jusqu'alors être un sujet prioritaire de l'Agglomération. Demain ?
- Risque d'inertie (« ne pas changer l'existant ») et du coup, d'accentuation des déséquilibres
- ...Mais quelles priorités d'animation dans une agglomération de taille XL ?
- ...Mais politique urbaine à articuler avec les enjeux du parc HLM rural : collectif vieillissant et peu attractif dans certaines communes avec enjeu d'avoir une réflexion sur le rôle du parc HLM dans le devenir des bourgs centres

URBANISME

- Repli sur soi et Incapacité à s'entendre sur la répartition du développement
- Crainte que l'échelon EPCI ne « dicte » ce qui se passe sur le territoire
- Une compétence PLUI qui découle d'un projet de territoire et d'une volonté politique non encore affirmée
- Contrainte budgétaire
- Une dématérialisation qui se mettra en place avec des moyens humains...
- Conserver un service au public accessible physiquement aux publics éloignés du numérique centres

TRANSPORTS MOBILITÉS

La prégnance de la voiture

DONNÉES MAJEURES

9/10

déplacements (environ)
se font en voiture

1,6

million de personnes empruntent les
transports urbains chaque année

13

lignes de bus urbains



Le SCOT indique que le premier enjeu du Pays du Velay est la sécurisation du temps de parcours (du fait du trafic et des conditions météo). Cet enclavement limite l'ouverture économique et touristique du territoire mais aussi son attractivité résidentielle. Il ressort du SCOT que **91% des habitants du Pays du Velay utilisent la voiture pour leurs déplacements**, en raison de l'absence d'alternatives, en direction du Puy et des communes alentours. L'isolement des bassins ruraux reste cependant modéré pour le territoire du Pays du Velay : en moyenne, aucun habitant ne se trouve à plus d'une demi-heure des services les plus structurants. Pour l'emploi et les services de proximité, grâce au réseau de bourgs-centres, le temps d'accès est dans la moyenne nationale. En 2012, le taux de motorisation des ménages oscille entre 80 et 90 %.

TRANSPORTS URBAINS

Le réseau de transports publics urbains communautaires est exploité par la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération (RTCA) du Puy et comporte **13 lignes**. Le nombre mensuel de voyages urbains est de 145 000 (chiffres : septembre 2017).

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les anciennes communes de la CAPEV, le nombre de services (total primaires et secondaires) est de **45** représentant **980 abonnés** et 36 500 voyages mensuels (chiffres septembre 2017).

Pour les nouvelles communes de la CAPEV, le nombre de services (total primaires et secondaires) est de **49** représentant **659 abonnés** et 24 000 voyages mensuels (chiffres septembre 2017).

Enfin, il existe une **ligne régulière** affrétée (n°20) reliant Craponne sur Arzon au Puy-en-Velay via Saint Paulien avec 131 abonnés.

TRANSPORTS À LA DEMANDE ET SERVICE PMR (AFFRÉTÉS)

Il existe 9 circuits « communes » sur l'ancienne agglomération, des circuits « maisons de retraite » et une navette desserte expérimentale de la zone d'activités de Chaspuzac.

MOBILITÉ DOUCE

La Communauté d'agglomération a déjà, depuis de nombreuses années, aménagé les Rives de la Borne et a engagé une réflexion sur les Rives du Dolaizon. Le territoire est également doté d'une voie verte qui utilise essentiellement un ancien tracé SNCF et permet de sillonner son territoire.





PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL

AFOM TRANSPORTS - MOBILITÉS

ATOUTS

- Ouverture de “voies vertes” => Mobilité douce
- Pôle intermodal
- Gestion de 83 lignes scolaires
- Ligne régulière Le Puy – Craponne
- Lignes ferroviaires Le Puy-en-Velay - Saint-Etienne et Le Puy-en-Velay - Clermont - Ferrand
- Existence d'un réseau urbain sur le bassin géographique du Puy-en-Velay correspondant aux attentes des habitants
- Mise en contournement du Puy-en-Velay va fluidifier la circulation
- Grâce au PEI, amélioration de la circulation du centre ville du Puy
- Aéroport avec une ligne aérienne
- Aires de co-voiturage

OPPORTUNITÉS

- Parcs relais et stationnement
- Étude mobilité
- Élargissement des voies douces vers d'autres communes
- Actions du TEP CV Craponne
- Tout public doit pouvoir bénéficier des circuits scolaires
- Taxe Versement Transport permettra de développer le réseau sur le rural et de financer l'ensemble des transports sur tout le territoire

FAIBLESSES

- Un territoire enclavé et mal desservi (faiblesse du réseau, topographie)
- Pas d'adéquation entre la politique de stationnement et les transports
- Problème de signalétique sur Le Puy
- Absence de parc relais de stationnement
- Absence de billettique
- Encore peu de voies douces
- Nécessité de développer la politique commerciale et marketing du réseau urbain
- La desserte en transports en commun doit être intégrée aux opérations d'urbanisme

MENACES

- L'enclavement peut nuire à l'attractivité touristique et résidentielle
- Évaluation des charges transférées

TOURISME

Un fort potentiel
pour l'économie du territoire

DONNÉES MAJEURES

95

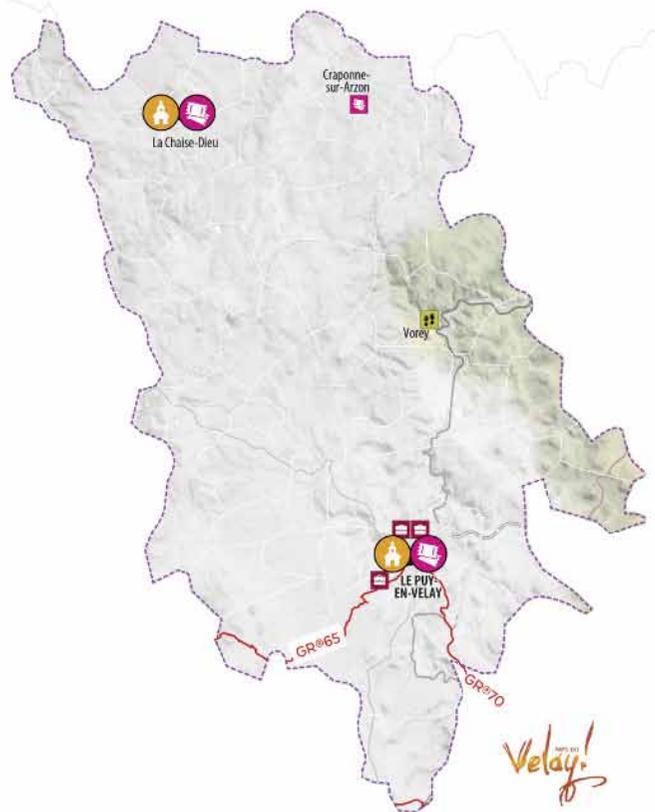
millions d'euros de retombées économiques
sur le territoire de la CAPEV

**Un patrimoine
exceptionnel**

à valoriser encore plus

+

La capacité d'hébergement touristique
par habitant de la CA du Puy-en-Velay
est légèrement supérieure à la moyenne
régionale



Grands sites historiques et culturels

- Ville haute du Puy-en-Velay Puy-en-Velay
- Abbaye Chaise-Dieu Chaise-Dieu

Grande Itinérance

- Chemin de St Jacques de Compostelle GR®65 voir carte
- Chemin de Stevenson GR®70 voir carte

Activité de pleine nature

- Emblavez Vorey sur Arzon

Tourisme d'affaire

- Hôtel-Dieu Puy-en-Velay
- Centre Pierre Cardinal et Hôtel du Département Puy-en-Velay
- Centre culturel Vals-près-le Puy

Grands Evènements

- Fête de la Renaissance du Roi de l'Oiseau Puy-en-Velay
- Festival musique sacrée Chaise Dieu
- Festival Country Craponne sur Arzon



DES GRANDS SITES HISTORIQUES ET CULTURELS

Ville haute du Puy-en-Velay, Abbaye Chaise-Dieu

GRANDS ÉVÈNEMENTS

Fête de la Renaissance du Roi de l'Oiseau, Festival musique sacrée à la Chaise-Dieu, Festival country de Craponne

GRANDE ITINÉRANCE

Chemin de Saint-Jacques de Compostelle GR 65, Stevenson, Saint-Régis...
Cumul des **offices de tourisme** de l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : **151 300 personnes accueillies en 2014**

CAPEV

Total hébergement : 34 524 dont 75% des lits touristiques sont non-marchands dans la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay 2017 et 25 % marchands.

Nombre de nuitées : 327 900

AFOM TOURISME

ATOUTS

- **La Grande Itinérance Culturelle** : la ville Haute du Puy-en-Velay, La Chaise-Dieu, Les Itinéraires Culturels Européens dont le Saint Jacques et le Stevenson **Sources et Fleuves** avec les Gorges de la Loire et de l'Allier **Montagne et Activités de Pleine Nature** aux 4 saisons
- Une **réalité économique** du tourisme sur le territoire (95M€ de retombées directes en 2015 sur 237M€ à l'échelle départementale)
- Une **politique événementielle** dynamique (Festival de Musique sacrée de La Chaise-Dieu, Fête de la Renaissance du Roi de l'Oiseau, Grand Trail du Saint Jacques, Festival de musique country de Craponne-sur-Arzon, Puy de lumières...).
- Une offre touristique **accessible** financièrement.
- Un **effet de surprise des clientèles** globalement satisfaites de leur séjour.
- **Richesse humaine** : élus et techniciens impliqués
- **Dynamique** impulsée par les services aggro et OT importantes
- **Richesse des équipements touristiques et du patrimoine** : force pour le développement de projets PN, de séminaires, de salons...
- **Variété des équipements**
--> offre diversifiée permettant de proposer du loisir sur plusieurs jours et la création de packs
- Qualité des hébergements labellisés

FAIBLESSES

- Une **gouvernance touristique floue** qui manque de coordination :
 - Pas de transversalité
 - Une logique administrative qui prévaut sur les attentes des clients
 - Un projet politique peu concerté et pas partagé
 - Une maturité politique hétérogène quant aux réalités touristiques
 - Une défiance / méconnaissance des réalités et potentiels touristiques des différents territoires.
- Des **atouts touristiques sous-exploités** et pas suffisamment mis en réseau (Ex. Gorges de la Loire)
- **Fusion OT** : relève de grosses disparités entre les modes de gestions, le travail sur le terrain, les moyens et pose la question de la conservation des antennes locales annuellement.
- **Des modes de gestion atomisés et pas adaptés** :
 - De sites touristiques (ex. Ville Haute, SM Chaise-Dieu)
 - De la chaîne de valeur touristique (tourisme d'affaires, commercialisation, marketing...).

AFOM TOURISME

OPPORTUNITÉS

- Des **projets en cours** participant à l'attractivité touristique du territoire :
Projet Ville Haute (patrimoine, circulation...) Projet Chaise-Dieu
- Un nouveau territoire avec une **offre élargie et complémentaire** au bassin du Puy-en-Velay avec des **pans entiers d'offres à développer**.
- **Schéma Départemental** et stratégie tourisme du Pays du Velay
- Un **contexte régional** favorable au développement d'infrastructures
- Un contexte politique favorable aux **discussions avec les territoires voisins** pour imaginer une échelle de gouvernance adaptée aux réalités touristiques

MENACES

- Une **stratégie jusqu'ici exclusivement basée sur le Puy-en-Velay** et sa clientèle actuelle de passage : risque de non appropriation par le reste du territoire risque d'essoufflement difficulté à développer du séjour
- Une fusion (nouvelle agglomération à 71 communes) à faire aboutir
- Un maillage territorial inadapté
- Une réelle **concurrence** avec des destinations (de même envergure et de même bassin de chalandise) mais nettement mieux structurées (Ardèche)

SPORT

Des équipements de grande qualité
à valoriser

DONNÉES MAJEURES

Rayonnement

extra communautaire
pour les équipements sportifs
(la Vague, stand de tir de Beaulieu)

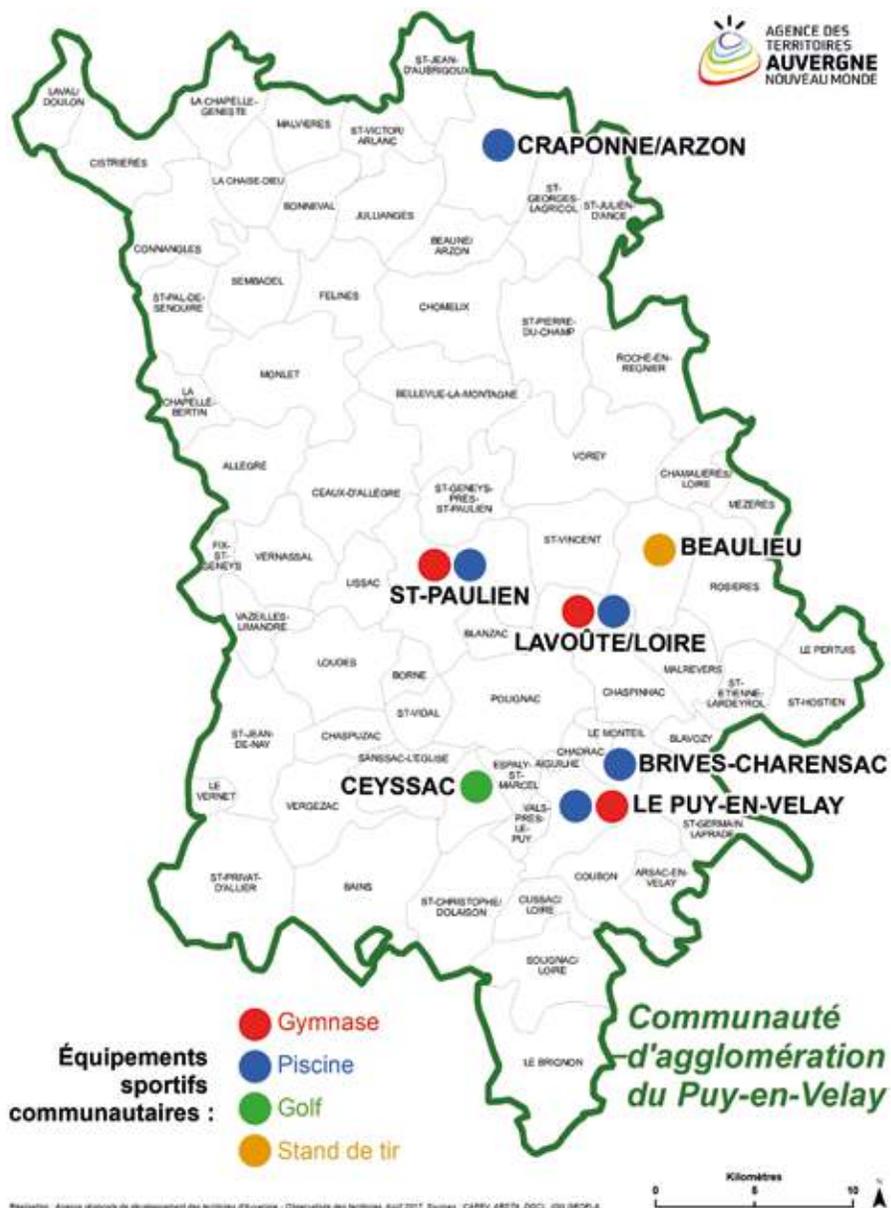
Associations

Un territoire riche de nombreuses
associations sportives

Equipements

sportifs nombreux, en majorité
communaux

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES



- Au 1^{er} janvier 2017, **3 gymnases sont communaux** (celui de Saint Paulien, celui de Lavoûte et le Palais des Sports au Puy-en-Velay), 13 gymnases sont communaux et 1 est régional.

- **5 piscines** (La Vague au Puy-en-velay, le Centre Aqua Passion de Lavoûte-sur-Loire, Les Portes du bien-être de Saint Paulien, la piscine d'été de Craponne, la piscine de Brives Charensac). Les piscines représentent à la fois un outil de développement touristique mais ont également un intérêt de santé publique puisqu'elles permettent l'apprentissage de la nage mais aussi le loisir, les sports et la détente.

- De plus, la CAPEV possède un **golf à 9 trous** avec un potentiel à maximiser.

- La CAPEV est également en charge du stand de tir de l'Emblavez. **Le stand de tir de Beaulieu est le seul du territoire mais également le seul de cette envergure en France et le second d'Europe** : son rayonnement est de fait incontestable et majoritairement dû aux 10 pas de tirs couverts pour l'exercice du Biathlon.

- Au 1^{er} Janvier 2017, la CAPEV a intégré les clubs des anciennes communautés de communes, à savoir 8 clubs pour l'ex-CC Emblavez, 1 pour l'ex-CC du Plateau de la Chaise Dieu et 6 pour l'ex-CC du Pays de Craponne soit 15 au total. La CAPEV est ainsi en charge de **47 clubs** communaux actuellement.

A noter : Une faiblesse au niveau de la présence de terrains synthétiques adaptés aux conditions climatiques altiligériennes.



TRAIL DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE

GOLF DU PUY

AFOM SPORT

ATOUTS

- Deux équipements sportifs de rayonnement extra communautaire (la Vague, stand de tir de Beaulieu)
- Un tissu associatif sportif riche et dense : 47 clubs sportifs communautaires transitoires
- Un territoire valorisé par des équipes sportives et des sportifs de niveau national (ASM Basket, Handisport, le Puy Foot 43,etc)
- Une capacité de déplacement importante et des trajets peu coûteux en temps
- Lieux d'enseignement bien dotés en outils informatiques
- Une critérisation des subventions existante mais à harmoniser

OPPORTUNITÉS

- Un projet fédérateur : Paris 2024
- Extension du parcours du golf à 18 trous
- Un parc de piscines augmenté
- Des compétences et des moyens mutualisables

FAIBLESSES

- Pas de politique sportive définie pour le nouveau territoire,
- Des critères d'attributions des subventions propres aux anciens EPCI
- 4 grands types de subvention de la CA du Puy-en-Velay avec différents critères d'attribution
- Un territoire marqué par une forte fracture démographique et d'équipement
- Un patrimoine sportif marqué par un contraste entre les équipements récents et les plus anciens

MENACES

- Gérer le patrimoine sportif entre les différents usagers du nouveau territoire
- La cohésion territoriale au regard des spécificités des anciens EPCI (école de foot de l'Emblavez)
- Un risque de voir s'arrêter certaines associations suite à une redéfinition de l'intérêt communautaire
- La carte de la natation scolaire (bassins et transport)
- L'état de vieillissement de certains équipements

ÉNERGIE

Des ressources locales à mobiliser

DONNÉES MAJEURES

PCAET

L'Agglomération doit se doter
d'un Plan Climat Air Énergie
Territorial (PCAET)
avant le 1^{er} janvier 2019

TEP CV

L'Agglomération est lauréate du
dispositif Territoire à Énergie
Positive pour la Croissance
Verte (TEP CV)



CHAUFFERIE BOIS DE CRAPONNE



INAUGURATION DU RÉSEAU CHALEUR BOIS FÉVRIER 2010

COMPÉTENCE

La Communauté d'agglomération a la compétence suivante : la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (inclus le réseau de chaleur). Les anciens EPCI de la Chaise Dieu et Craponne ont inclus le développement de l'éolien. L'ancienne CC de Craponne a la compétence restauration des zones humides et la collecte annuelle des plastiques agricoles. L'ancienne CC des Portes d'Auvergne a la compétence coordination des dossiers de suppression des boisements gênants et des friches.



RÉSEAU DE CHALEUR BOIS

ENJEUX DE L'ÉNERGIE

Pour remplir ses obligations réglementaires, la nouvelle agglomération du Puy doit se doter d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** avant le 1^{er} janvier 2019. Ce plan a pour objectifs, d'une part, de contribuer à limiter l'ampleur du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et d'autre part, de réduire la vulnérabilité du territoire et faciliter son adaptation à ce changement (risques grands froids, tempêtes, inondations, qualité de l'air, énergie des bâtiments, industrie et transports). De plus, la Collectivité s'est engagée dans une démarche **TEPOS** (Territoire à Energie POSitive). Elle est déjà lauréate TEP CV.



ARBORETUM DE MALVIÈRES

AFOM ÉNERGIE

ATOUTS

- Élus moteurs et porteurs de projets + partenaires motivés (entreprises, privés, associations...)
- Ressource en biomasse, solaire, vent et CSR (Combustibles Solides de Récupération : essentiellement les plastiques) importante sur le territoire
- Transversalité avec beaucoup de liens possibles avec les autres thématiques du projet de territoire
- 2 TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) sur le territoire
- Agenda 21 de la ville centre validé en 2009
- Concerne toutes les communes

OPPORTUNITÉS

- PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) à rédiger pour un plan d'actions sur le territoire
- Organiser une gestion durable des ressources
- Contexte favorable avec COP21
- Aides financières pour les collectivités volontaires
- La Com. d'agglo. est lauréate de l'AAP de la Caisse des Dépôts et Consignations (audit énergétique)

FAIBLESSES

- Absence de PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) ou PTDD (Projet Territorial de Développement Durable).
- Manque de moyens humains et financiers
- Manque d'information et de visibilité (élus, population)

MENACES

- Risque de baisse de financement
- Problème du choix et/ou d'intégration des nouveaux projets

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Une gestion complexe sur un territoire

DONNÉES MAJEURES

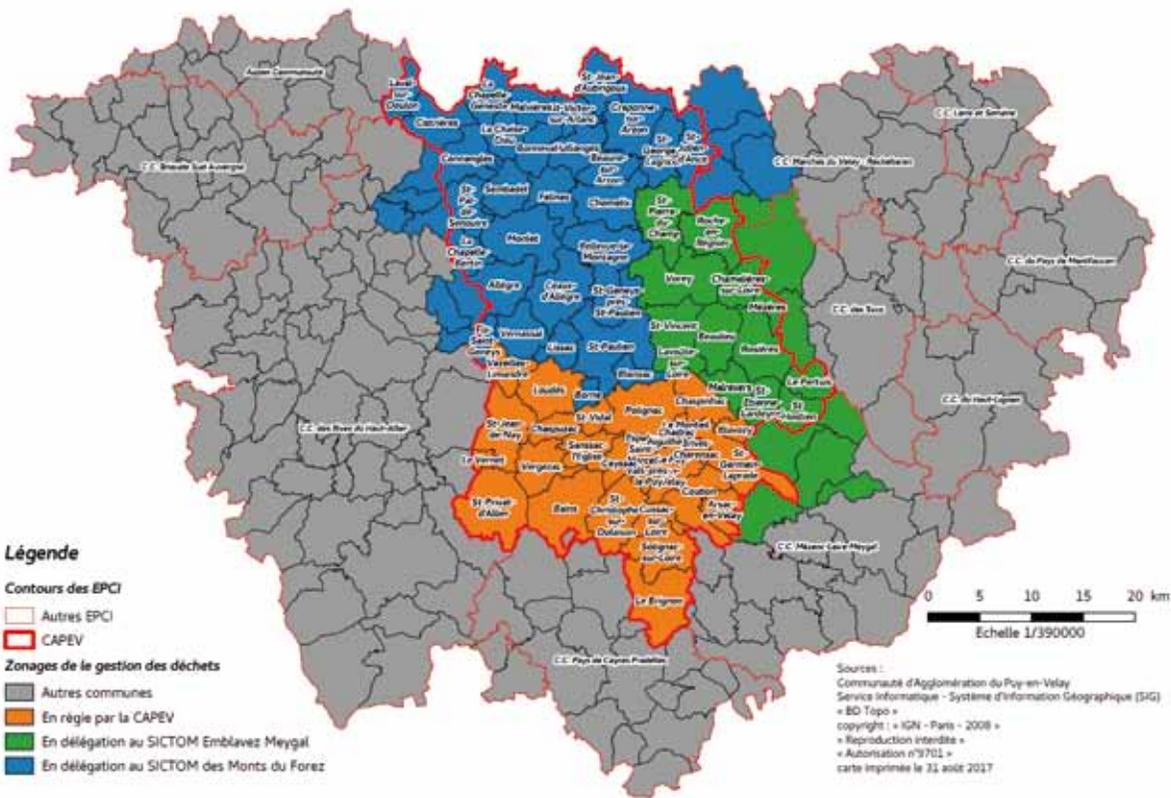
3

structures gestionnaires sur le territoire intercommunal

Eco-pôle

de tri et de valorisation des déchets présent sur le territoire

MODES DE GESTION DES DÉCHETS



Cette compétence est exercée en régie pour les 28 communes de l'ancienne Communauté d'agglomération, et est déléguée pour les 36 communes des anciennes Communautés de communes du Plateau de la Chaise Dieu, du Pays de Craponne et des Portes d'Auvergne au SICTOM des Monts du Forez, et pour les communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Emblavez au SICTOM Emblavez Meygal. De ce fait, **une différence de modes de gestion est présente : gestion en régie ou par délégation. Une harmonisation devra donc s'opérer.**



ALTRIOM

AFOM COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

ATOUTS

- Polyvalence des agents des SICTOM
- Tri sélectif sur tout le territoire
- Déchetteries aux normes et rénovées, bien réparties sur le territoire de l'ancienne agglo
- Déchets ménagers résiduels en baisse sur le territoire de l'ancienne agglo
- Valorisation des déchets résiduels
- Modes de gestion différents

OPPORTUNITÉS

- Partage d'expériences entre les 3 anciennes structures
- Étude sur les modalités de collecte des 71 communes
- Outils de gestion et d'optimisation (GPS)
- PREDD (Plan Régional d'Élimination des Déchets)

FAIBLESSES

- Situation géographique, climat
- Pas d'agent de maîtrise pour encadrer les équipes
- Pas d'agent de maintenance pour le suivi
- Volumes de déchets triés en hausse mais des taux de refus parfois élevés
- Actes d'incivisme de citoyens
- Déchetteries à rénover sur les SICTOM
- Pas de déchetteries spécifiques aux professionnels

MENACES

- Difficultés de compréhension des usagers face à l'organisation actuelle
- Passage REOM/TEOM

EAU ET ASSAINISSEMENT

Une diversité d'acteurs et une réactivité à préserver

DONNÉES MAJEURES

La loi fixe l'échéance de la prise de compétence Eau et Assainissement sur l'ensemble du territoire de la CAPEV au 1^{er} janvier 2018 en compétence optionnelle ou au 1^{er} janvier 2020 en compétence obligatoire

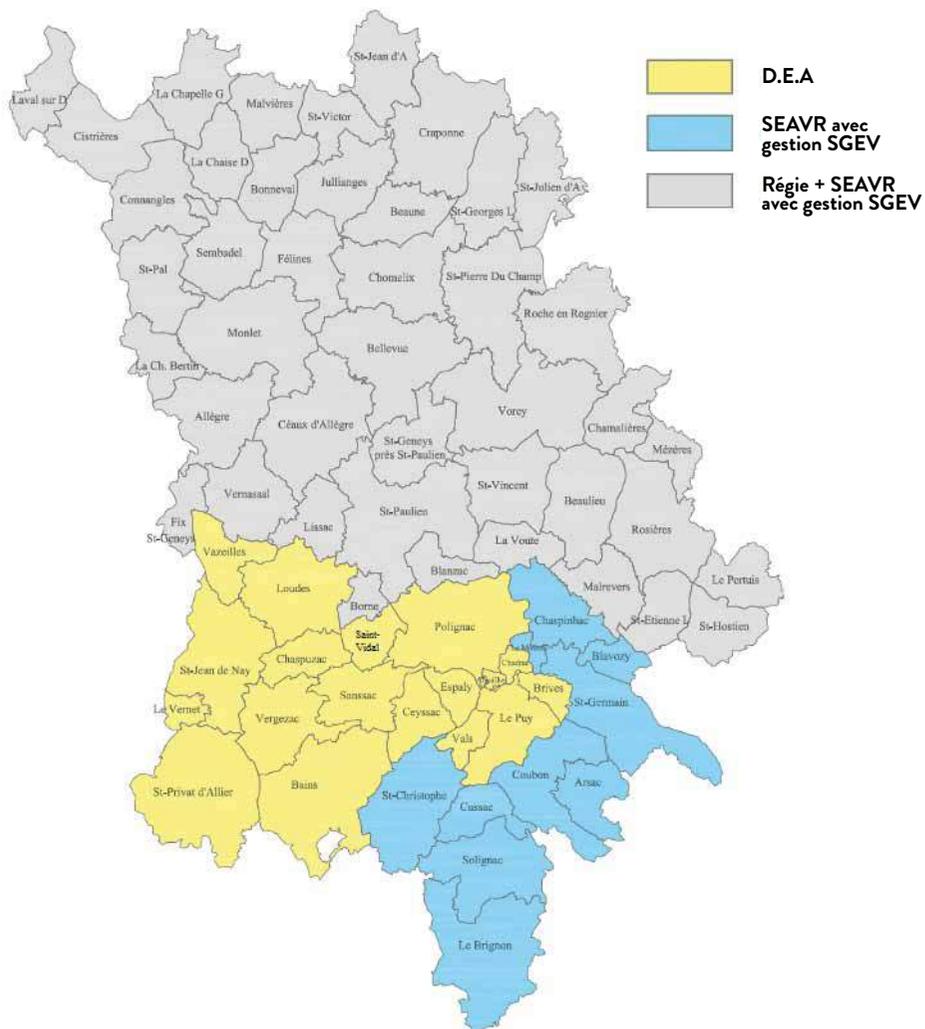
La compétence Eau et Assainissement est exercée sur les 28 communes de l'ancienne agglo depuis le 1^{er} janvier 2017

Différents acteurs historiques présents pour la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire

Un patrimoine méconnu et parfois vétuste

Les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales représentent plus de 1000 km sur le territoire actuel de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

ÉTAT DES LIEUX AU 1^{ER} JANVIER 2017



AU 1^{ER} JANVIER 2017, L'EXPLOITATION DE CETTE COMPÉTENCE EST ASSURÉE :

- Pour 18 communes, par la DEA (Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la CAPEV)
- Pour 10 communes, SEAVR avec gestion SGEV
- Pour 43 communes, régies + SEAVR avec gestion SGEV

Le patrimoine géré par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement résulte de la fusion de l'ancien S.A.E. du Puy-en-Velay et de communes anciennement en régies (avec possibilité de prestation de service au SGEV). Le patrimoine du service Eau et Assainissement présente donc une forte hétérogénéité sur l'ensemble du territoire.

Les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sont constitués de matériaux très variés et d'âges très différents. Les plus anciens réseaux datent des années 1880, soit 140 ans. Le patrimoine est, dans certains secteurs, vieillissant et donc en mauvais état. Ainsi, de nombreux investissements sont nécessaires à la mise aux normes et à la modernisation des ouvrages.



TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'EAU

AFOM EAU ET ASSAINISSEMENT

ATOUTS

- Des services existants : l'ex SAE, le SGEV, le SEAVR, des élus expérimentés et des services compétents
- Compétences développées depuis de nombreuses années (techniques, administratives) et réactivité
- Patrimoine : mis en conformité et modernisé sur une grande partie du territoire
- Mode de gestion : mutualisation à l'origine savoirs-faire et moyens permettant une réactivité importante
- Tarification : harmonisation au sein de l'ancien SAE des tarifs de l'eau et de l'assainissement entre des communes urbaines et rurales

OPPORTUNITÉS

- Synergies possibles entre les différents services afin de renforcer les compétences
- Gains de moyens et optimisation dans la gestion
- Prendre la compétence sur l'ensemble du territoire de la CA, dont une partie via des conventions avec le SGEV

FAIBLESSES

- Patrimoine : augmentation d'un patrimoine pas forcément mis en conformité ni modernisé dans certaines communes
- Mode de gestion : la conservation de modes de gestion différents risque d'entraîner un manque de lisibilité pour les abonnés, les élus...
- Tarification : les différences au sein de la nouvelle agglomération dues aux divers modes de gestion : problème pour qualifier les prestations
- Investissements : problème de renouvellement des réseaux, ouvrages et équipements sur certains territoires

MENACES

- Gestion des ressources et de la qualité de l'eau
- Répartition spatiale de la ressource, afin de ne pas être un facteur limitant pour le développement économique

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTIONS DES INONDATIONS (GEMAPI)

Une gouvernance en cours de constitution

DONNÉES MAJEURES

XL

Un territoire très vaste (« XL ») avec 1200 kilomètres de réseau hydrographique sur le territoire

Données

à collecter et compléter

Acteurs

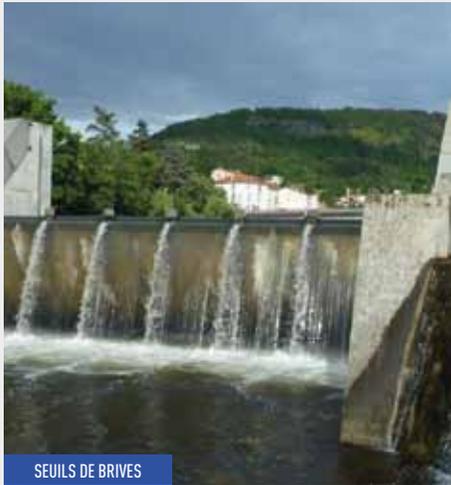
nombreux

Existence

de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

11

communes sur lesquelles un périmètre de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) est en place



SEUILS DE BRIVES



RIVES DE LA BORNE

L'Agglomération du Puy-en-Velay est située sur un territoire vulnérable du fait de son exposition historique à l'aléa inondation.

Trois bassins versants significatifs marquent le territoire de l'Agglomération : le bassin versant de la Loire, celui de la Borne et celui du Dolaizon. Les enjeux liés à l'inondation se dessinent à travers deux grands types de secteurs :

- D'un côté, des secteurs urbains denses où la vulnérabilité est collective et s'étend sur des périmètres d'habitat étendus.
- De l'autre, des secteurs péri-urbains où la vulnérabilité s'exprime de façon plus localisée et porte sur le tissu industriel ou un habitat isolé.



EXPOSITION RISQUES INONDATION



LA LOIRE EN CRUE SOUS LE CHÂTEAU DE LAVOÛTE SUR LOIRE

AFOM GEMAPI

ATOUPS

- Compétence forte en eaux pluviales, hydraulique et aménagement de rives
- Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Amont
- Trois Contrats Territoriaux de Rivière (Ance du Nord, Loire Amont, Borne)
- Le SICALA dispose d'un savoir faire en terme d'ingénierie financière
- Une SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) sur 11 communes
- Partenariat avec le CEREMA
- Vision globale de la compétence GEMAPI : pluvial, milieux aquatiques, prévention des inondations

OPPORTUNITÉS

- Participation à l'appel à projet lancé par le CEREMA => Permettra d'être un territoire pilote dans la démarche
- Mise en place de la taxe "GEMAPI" peut permettre le financement
- Création de groupes de travail thématiques sur le territoire initiés par la CA
- Mise en place d'un partenariat avec le SICALA sur une partie de la compétence
- Couverture quasi-complète du territoire par un contrat territorial de rivière (manque Loire Aval : de Brives Charensac à Chamalières sur Loire)

FAIBLESSES

- Multiplicité des acteurs de terrain
- Une compétence encore floue
- Des moyens financiers importants à mettre en oeuvre dans une contexte de recul des financements publics
- Multiplicité des types de moyen de défense
- Difficulté à créer et entretenir une "culture du risque" auprès des populations
- Absence de zonage eaux pluviales sur de nombreuses communes

MENACES

- Difficulté à mobiliser des financements sur des dispositifs très complexes: Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

COHÉSION SOCIALE

Des diversités territoriales et sociales à prendre en considération

DONNÉES MAJEURES

1

contrat de ville

1

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Problématique du nombre d'associations comprises dans le champ de la cohésion sociale

Spécificité de la Ville chef lieu qui concentre des situations difficiles et une population isolée (de façon plus importante que sur l'ensemble du Département)



LOGEMENTS SOCIAUX - GUITARD



MAISON DE SERVICES DE CRAPONNE

- La composition des familles évolue entre 2007 et 2012 : la proportion de couples avec enfants passe de 42,3% à 39,7%. Les familles monoparentales quant à elles, passent de 11,1% à 12,4%. Cette évolution confirme la tendance nationale sociétale.

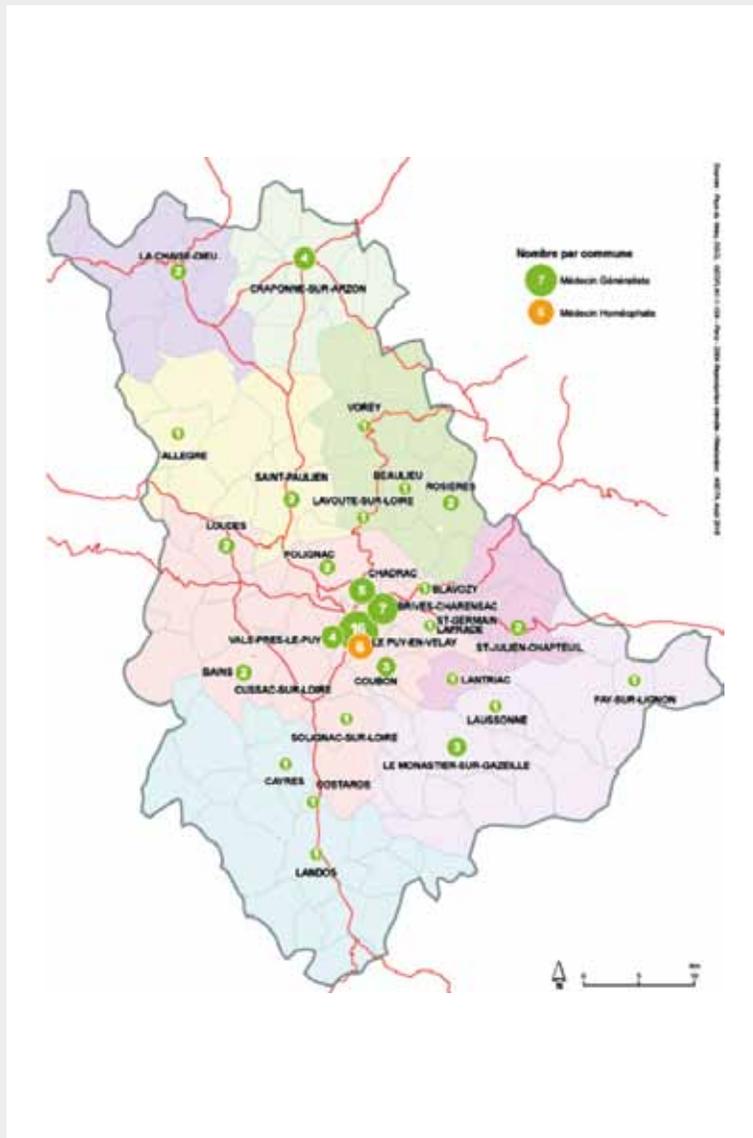
Attention : population vieillissante et donc une menace de baisse des foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2012 : 51,8 % contre 58,3% pour la Région Auvergne Rhône Alpes : précarité relative : faiblesse.

- La problématique du **nombre d'associations** considérées comme oeuvrant dans le champ de la cohésion sociale est aussi une difficulté pour la cohérence de traitement des demandes.

- **CISPD** : La proximité de la métropole de Saint-Etienne semble favoriser l'arrivée de délinquants, le CISPD permet donc de lutter contre certains actes de délinquance.

- Le **contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay** repose sur trois piliers prioritaires : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain et le développement économique et l'emploi. Il concerne deux quartiers de la Ville du Puy-en-Velay (Guitard et le Val Vert). L'un des enjeux urbanistiques est la rénovation du quartier du Val Vert car Guitard a déjà bénéficié d'une opération importante de requalification du secteur. Le contrat de ville doit intégrer au sein des piliers des priorités transversales : l'action en faveur de la jeunesse, l'égalité hommes-femmes et la prévention des discriminations. Deux autres quartiers sont placés en veille active : le quartier historique Saint Jean et le quartier de la Bouteyre à Chadrac. 1 141 habitants à Guitard sont concernés et 1 239 au Val vert. Ces deux quartiers ont été retenus car le revenu médian du quartier est inférieur au seuil de bas revenu égal à 11 400 € (Guitard : 9 900 € et Val Vert : 9 200 €).

- **Contrat Local de Santé** : l'ex-CC du plateau de la Chaise Dieu a un contrat local de santé qui est lié à la charte de cohésion sociale du Pays de Lafayette. Ce contrat a pour objectif de réduire les inégalités territoriales et de décroiser les réponses de santé.



ZOOM SUR LA PROBLÉMATIQUE SANTÉ : (EXTRAIT DE L'ÉTUDE CONDUITE PAR LE PAYS DU VELAY 2016) LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET HOMÉOPATHES DU PAYS DU VELAY

Les temps d'accès aux médecins généralistes sont contrastés dans la CA 2017. Il est en moyenne de 4 minutes dans la CA du Puy-en-Velay 2016, tandis qu'il faut en moyenne presque deux fois plus de temps dans la CC du Plateau de la Chaise Dieu (les autres territoires étant en situation intermédiaire). Tous les médecins spécialistes du territoire sont concentrés sur la Communauté d'agglomération version 2016. Il est à noter que cette problématique est portée par le Pays du Velay.

AFOM COHÉSION SOCIALE

ATOUTS

- Richesse et force humaine : tous les partenaires sont motivés et le lien social est fort
- Équipements et services : variété et richesse des équipements sportifs, culturels et patrimoniaux qui favorisent le lien social . Les équipements sont assez récents, conformes et de qualité.
- Une transversalité, complémentarité et rayonnement sur le territoire
- LUD'AGGLO : le service fonctionne très bien, les communes qui ont un point relais proposent un service de proximité
- La fête du jeu est un véritable outil de dynamique associative, de lien social et intergénérationnel
- LE CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : ces problématiques concernent tout le territoire à des degrés différents.
- L'insertion professionnelle : quelques exemples sur le territoire qui peuvent alimenter la réflexion : Craonne avec les brigades vertes, le Puy et Brives Charensac avec les chantiers d'insertion
- L'action sociale : existe dans la plupart des communes à travers le CCAS

OPPORTUNITÉS

- Analyse des besoins sociaux ou questionnaire adressé aux communes pour mieux connaître les besoins et caractéristiques du territoire ?
- Création d'un CIAS en fonction des orientations des élus ?
- Elargir le CISPD : dans quelles limites ?

FAIBLESSES

- Spécificité du contrat de ville : uniquement sur le Puy-en-Velay
- Précarité énergétique des logements des personnes âgées et logements de 4 pièces important chez les personnes âgées, ce qui pose des problèmes d'adaptation des logements (sur le Puy notamment)
- Problématique de mobilité professionnelle
- LUD'AGGLO : difficulté pour faire évoluer le projet car manque de place au centre ressources, le fait d'avoir 3 lieux différents est un frein. Un seul poste pour gérer l'accueil, les animations et la mise en place des points relais freinera le développement du projet. L'association Pont des Ludes rencontre des problèmes financiers qui posent la question de sa viabilité : dans ce cas, il ne serait plus possible d'assurer l'accueil du public
- Subventions : pas de critère d'attribution
- État des lieux : rien n'a été réalisé
- Thème peu porteur : peu de prise en compte de la part des élus et de la direction

MENACES

- Lud'agglo : risque de déséquilibre sur le territoire si le projet ne peut se développer
- Associations : explosion des demandes de subventions

PETITE ENFANCE

Une pluralité des modes de gestion

DONNÉES MAJEURES

33

équipements
petite enfance

+

Taux de couverture
global satisfaisant



MICRO-CRÈCHE DE SAINT-VINCENT - « MINI-POUCE »



CRÈCHE « LES PETITS MOUSSES » DU PUY-EN-VELAY

La petite enfance est une compétence importante pour la CAPEV, celle-ci influe sur le futur via les nouvelles générations.

Sa structuration et capacité à répondre aux besoins des parents est indispensable pour garder et attirer de nouvelles populations.

33 équipements petite enfance :

- 16 multi-accueils
- 6 micro-crèches
- 8 Relais Petite Enfance
- 2 lieux d'accueil enfants-parents
- 1 crèche familiale

Taux de couverture global satisfaisant :

- 382 places en accueil collectif
- 27 places en crèche familiale
- 995 places pour les assistantes maternelles indépendantes

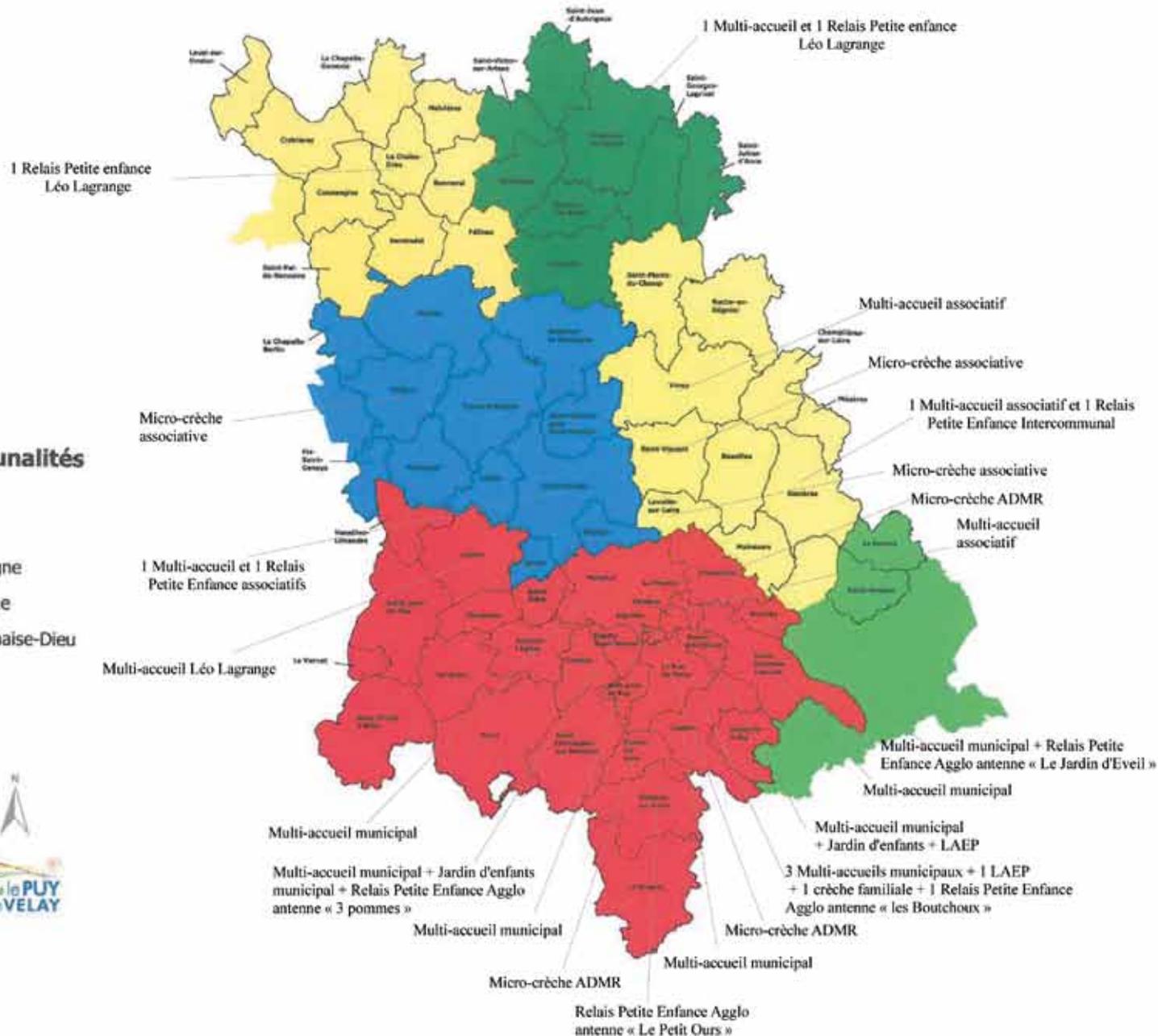
LES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA NOUVELLE AGGLOMÉRATION

Anciennes intercommunalités

- C.A. du Puy-en-Velay
- C.C. de l'Emblavez
- C.C. des Portes d'Auvergne
- C.C. du Pays de Craonne
- C.C. du Plateau de La Chaise-Dieu
- C.C. du Meygal

Échelle : 1:200000

Référence du document :
Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
Service Informatique - Système d'Informations Géographiques
« BD Topo »
copyright : « IGN - Paris - 2008 »
« Reproduction interdite »
« Autorisation n°9701 »
carte imprimée le 28 juil. 2016



AFOM PETITE ENFANCE

ATOUTS

- Richesse et force humaine avec une adhésion des professionnels pour travailler en transversalité
- Variété des équipements et des modes de gestion
- Échange de savoirs faire et d'expérience pour de nouveaux projets et la résolution de certaines problématiques

FAIBLESSES

- Manque de lisibilité par rapport aux différents types d'équipements
- Déficit d'information en direction des familles à la recherche d'un mode d'accueil
- Prise en compte des demandes sur des horaires atypiques
- Soutien à la parentalité : prise en compte des familles qui n'utilisent pas les modes d'accueil

OPPORTUNITÉS

- Contrat territorial global à négocier avec la CAF (courant 2018) : possibilité de financements sur de nouvelles actions
- Optimiser les équipements pour améliorer la qualité du service rendu
- Développer un projet dans une continuité de la naissance à l'âge adulte

MENACES

- Risque de baisse de financement de la CAF
- Création de nouvelles structures (ex : E.Roux)

ENFANCE - JEUNESSE

Une diversité de gestion et d'acteurs

DONNÉES MAJEURES

+

Une diversité
de gestion et d'acteurs

?

Question
de la compétence ?

AFOM ENFANCE - JEUNESSE

ATOUTS

- Bonne couverture de l'ensemble du territoire
- Fort potentiel humain : élus, techniciens, partenaires
- Bon niveau des infrastructures : locaux, équipements
- Service de qualité : mutualisation des savoirs faire, expériences, prise en charge des déplacements

OPPORTUNITÉS

- Schéma départemental de la petite enfance (CAF/PMI) à venir : fin 2017 ?
- Projet jeunesse communautaire à définir

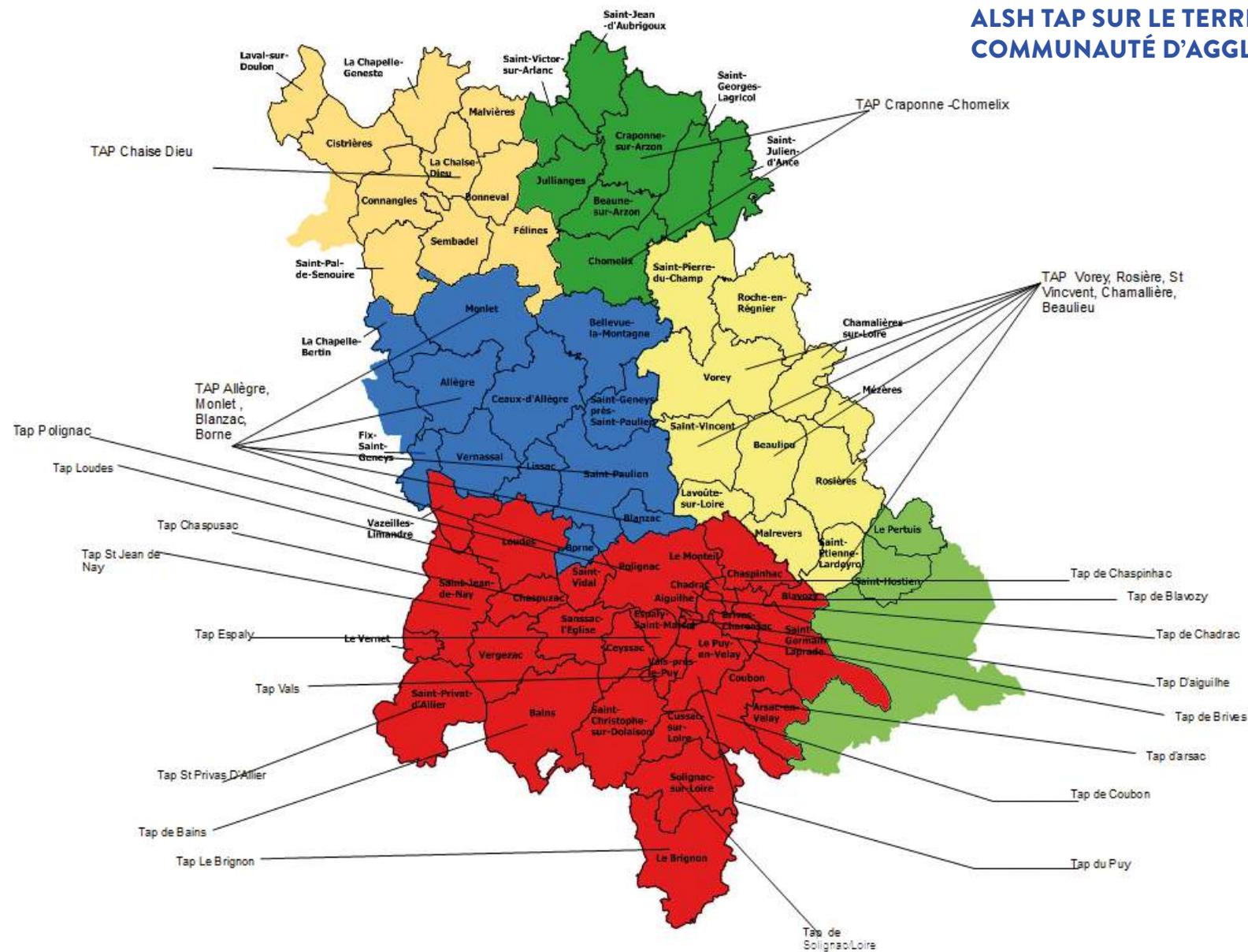
FAIBLESSES

- Approche différente rural/urbain : un ressenti
- Différences notables dans de nombreux domaines : tarifs, types d'accueil, gestion, projets pédagogique et éducatif
- Plusieurs classifications : périscolaire, extrascolaire, etc...

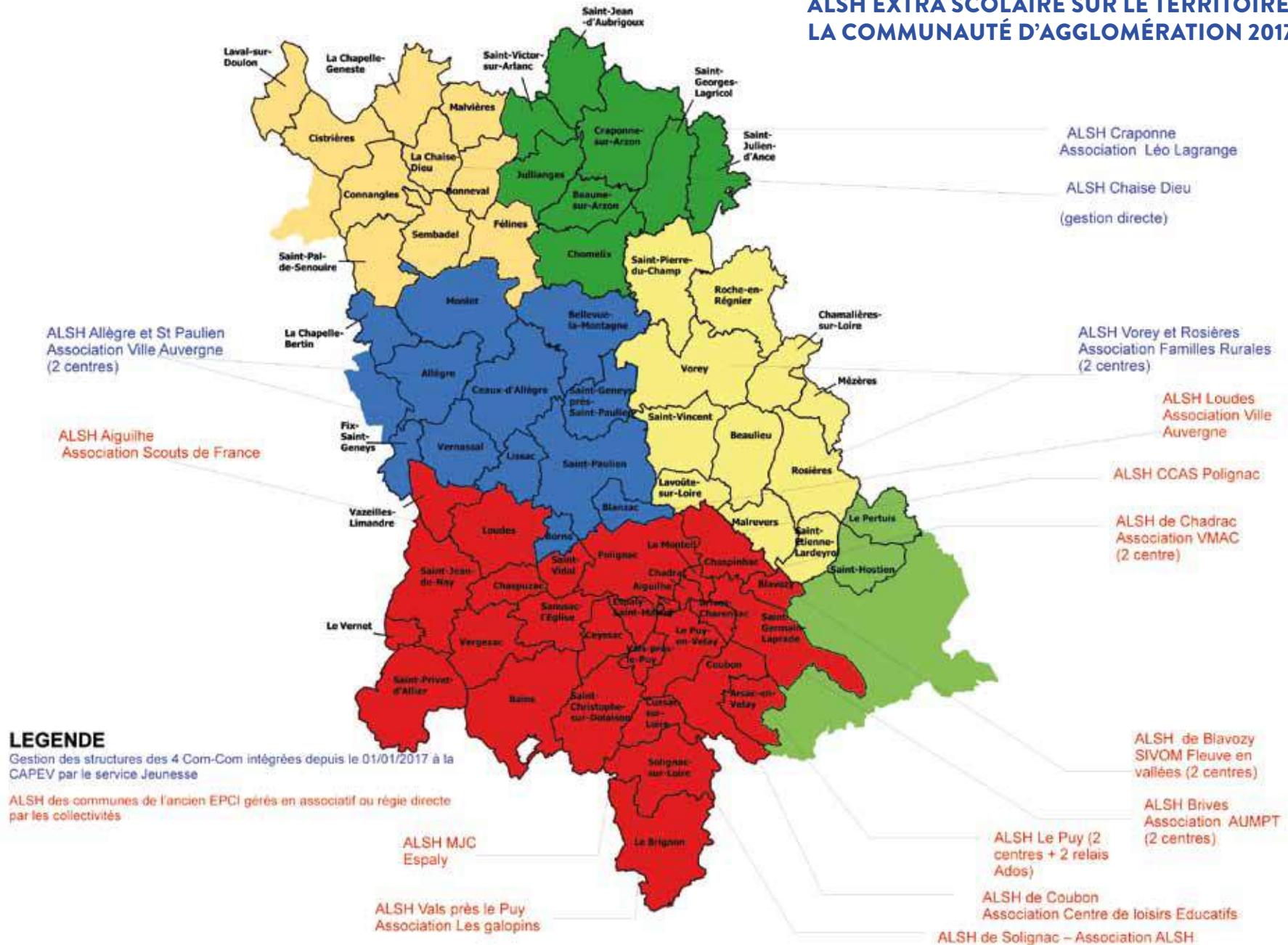
MENACES

- Risque de baisse de financement de la CAF en raison de nouveaux contrats
- Fréquentation des mercredis sur certains secteurs
- Incertitude du devenir des ALSH dans l'actuel EPCI

ALSH TAP SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION 2016



ALSH EXTRA SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION 2017



CULTURE ET PATRIMOINE LECTURE PUBLIQUE

DONNÉES MAJEURES



Question
de la compétence ?



MÉDIATHÈQUE DE CHASPUZAC



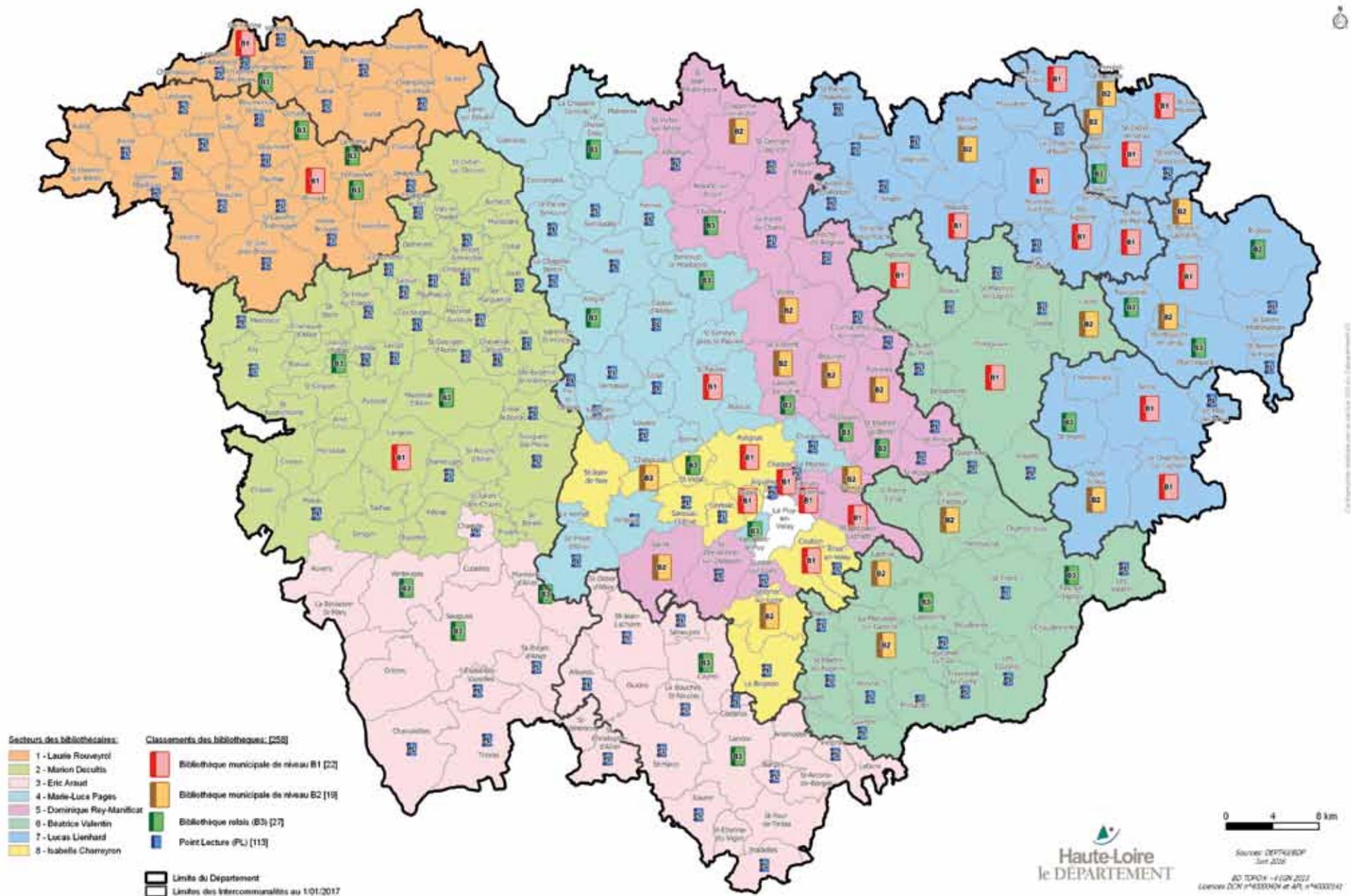
SAINT VINCENT - ANIMATION À LA MÉDIATHÈQUE



BIBLIOTHÈQUE DU PUY

- 21 communes sont équipées de bibliothèques municipales
- 5 points lecture sont desservis par la BDHL (Bibliothèque Départementale de la Haute-Loire)
- 25 dépôts sont desservis par la BDHL

TYPE DE CLASSEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DE HAUTE-LOIRE



AFOM LECTURE PUBLIQUE

ATOUTS

- Un réseau de bibliothèques dans l'Emblavez et un coordinateur
- Une complémentarité d'usage entre les bibliothèques des petites communes et les grands équipements du territoire
- Le soutien de la bibliothèque départementale : prêt de livres, formation, numérique, accompagnement aux projets

OPPORTUNITÉS

- Transposer l'exemple du réseau de bibliothèques de l'Emblavez à l'ensemble du territoire : dans un premier temps sur le volet action culturelle
- Faire évoluer la mission du coordinateur de réseau de l'Emblavez vers un projet pour l'ensemble de la Communauté d'agglomération
- Bénéficier du soutien de la DRAC sur les projets intercommunaux en milieu rural dans le cadre des « Contrats Territoire Lecture » (3 ans)

FAIBLESSES

- Certains territoires sont éloignés de grands équipements : nord de la Communauté d'agglomération
- Pas de lien entre les bibliothèques : ressources, animations, personnel
- Manque de visibilité de l'offre sur le territoire (communication, site web)

MENACES

- Éloignement géographique des équipements et des personnels
- Contraintes financières

CULTURE ET PATRIMOINE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Une richesse patrimoniale importante et un territoire étendu qui pose la question de son animation et des relais nécessaires

DONNÉES MAJEURES

PAH

Un label PAH de l'ancienne Agglo devenu caduc au 1^{er} janvier 2017 avec l'extension du périmètre territorial

Territoire

couvert par une grande diversité d'équipements de qualité et d'offres existantes

La Communauté d'agglomération bénéficie depuis **2005** du **label Pays d'Art et d'Histoire** attribué par le ministère de la Culture et de la Communication sur le territoire des 28 communes qui formaient alors la Communauté d'agglomération. Ce label est valorisé auprès des habitants et du public touristique par des actions de médiation diverses (visites, conférences, expositions, ateliers, publications...).



LA CHAISE-DIEU DOMINÉE PAR L'ABBATIALE SAINT-ROBERT



CŒUR DE L'HÔTEL-DIEU - JEAN MICHEL OTHONIEL

En **1980**, la ville du **Puy-en-Velay** a été labellisée « **Ville d'Art** » afin de mettre en valeur le plan de sauvegarde du centre historique, établi au milieu des années 70. Les **premières actions** sont en direction de la **population locale** qui redécouvre les quartiers nouvellement réhabilités.

A la suite d'un diagnostic, elle a adopté un projet de territoire **entre ouverture et culture** et a signé une convention d'objectifs culturels avec l'État le 11 février 2002, un contrat d'agglomération avec l'État le 8 décembre 2003 et une convention d'agglomération avec la Région Auvergne le 18 juin 2004.

S'inscrivant dans cette logique territoriale, une demande **d'extension de ville en Pays d'Art et d'Histoire**, a été engagée et obtenue, le 18 novembre **2004**, devant la Commission Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

Le Pays d'Art et d'Histoire est un nouvel outil pour les habitants du territoire depuis le premier janvier 2017 et doit permettre à chacun d'être ambassadeur du Velay. Le service PAH est mutualisé avec le musée Crozatier en un service Patrimoine.

«L'Espace Art et Patrimoines » a été créé en 2010 à l'Hôtel-Dieu du Puy-en-Velay : **170 000 visites** depuis 2011.

En 2017, une nouvelle convention doit être signée avec le ministère, commission en décembre 2017. Le principal point à arbitrer est celui du **périmètre du label PAH au regard de l'extension territoriale de la nouvelle collectivité**.



LE QUARTIER VILLE HAUTE DU PUY-EN-VELAY

AFOM PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

ATOUTS

- 3 ensembles ont une notoriété nationale : L'abbatiale de la Chaise-Dieu Le secteur sauvegardé du Puy Le rocher Saint-Michel d'Aiguilhe
- Un patrimoine varié public ou privé : bâti, naturel, industriel, vernaculaire, immatériel
- Autres structures de visite : musées, entreprises...
- Une offre de programmation sur l'ensemble du territoire : Visites thématiques, de quartiers, expositions itinérantes,temporaires; conférences
- Une forte attractivité du territoire liée à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire et au départ du chemin de Compostelle
- Une forte dynamique associative, des populations attachées à leur territoire
- Un partenariat constructif avec le CD 43, la DRAC, l'EN...
- Une forte identité autour du patrimoine bâti et paysager
- Un engagement fort des acteurs culturels en milieu rural

OPPORTUNITÉS

- Rénovation du musée Crozatier.
- Renouvellement et extension du label Pays d'Art et d'Histoire aux limites de la nouvelle Communauté d'agglomération.
- Projet de la Chaise-Dieu
- Projet sur la ville haute du Puy-en-Velay
- Notoriété du rocher d'Aiguilhe

FAIBLESSES

- Place importante du patrimoine privé et nécessité de structurer l'offre sur le territoire
- Territoire étendu qui pose la question de son animation et de la structuration de relais
- La ville du Puy-en-Velay identifiée comme une « île », pas suffisamment reliée à l'ensemble du territoire
- Nécessité de sensibiliser les acteurs (politiques, associatifs, habitants) à l'identification et la préservation du patrimoine
- Manque de visibilité de l'ensemble de l'offre en termes de diffusion
- Un manque de mise en réseau des acteurs et de lien entre les structures culturelles
- Un manque d'efficacité en termes de communication (diffusion et promotion, médias qui relaient peu l'info)

MENACES

- Label Pays d'Art et d'Histoire non étendu à l'ensemble des communes de la nouvelle Communauté d'agglomération
- Fragilité des associations qui programment avec peu de moyens
- Contraintes budgétaires avérées

CULTURE ET PATRIMOINE ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental,
un outil majeur dans l'enseignement

DONNÉES MAJEURES

Disparités

sur l'offre d'enseignement
et les tarifs

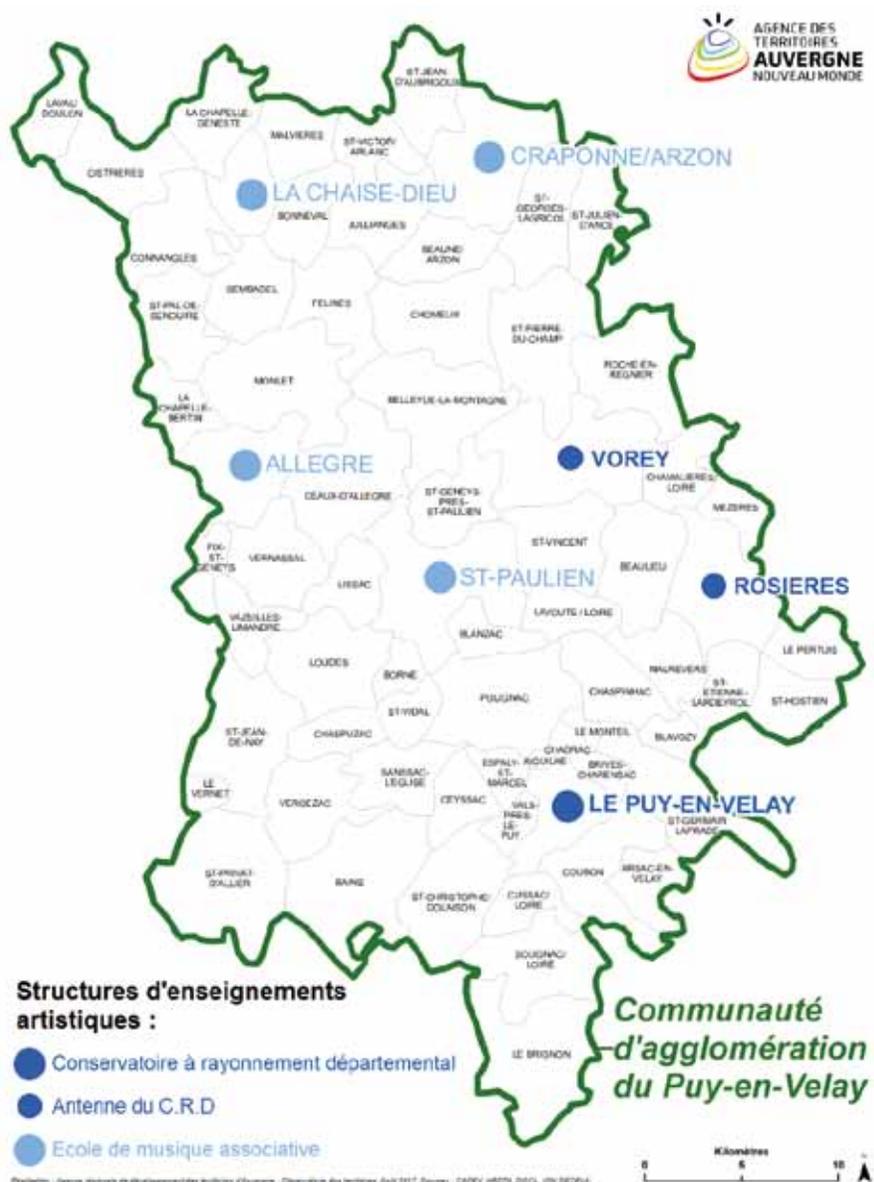
1

Conservatoire à Rayonnement
Départemental

1 379

élèves inscrits au CRD :
1253 au site du Puy-en-Velay,
126 sur l'antenne de l'Emblavez

STRUCTURES D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES



ÉQUIPEMENTS PRINCIPAUX

1 Conservatoire à Rayonnement Départemental au Puy-en-Velay avec deux antennes (Vorey et Rosières), proposant des enseignements en Art dramatique, Beaux-arts, Danse et Musique. Les Ateliers des Arts sont un établissement d'enseignement artistique pour la musique, la danse, le théâtre et les beaux arts. Le Ministère de la Culture vient de renouveler, par arrêté du 9 juin 2016, le classement du Conservatoire à Rayonnement Départemental pour la musique, la danse et le théâtre. Le CRD appartient au Schéma départemental des enseignements artistiques. A ce titre, il respecte la convention signée entre le Conseil Départemental et la Communauté d'agglomération (respect des diplômes des enseignants, cursus pédagogiques, diffusion, projets culturels, locaux adaptés aux enseignements et utilisation d'un logiciel spécifique). Le Département participe à hauteur de 12,66% du budget de fonctionnement (chiffres 2016). Le schéma arrive à son terme en juin 2017. Un travail pour son renouvellement devra être mené en concertation avec le Conseil départemental.

4 Écoles de musique associatives

1 à Craponne sur Arzon faisant partie du schéma départemental des enseignements artistiques, 3 Écoles de musique associatives à St Paulien (+ Danse), Allègre et La Chaise- Dieu ne faisant pas partie du Schéma Départemental.



SPECTACLE - L'ATELIER DES ARTS

AFOM ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

ATOUTS

- 5 écoles d'enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire dont :
- > 1 Conservatoire à Rayonnement Départemental , proposant des enseignements en Art dramatique, Beaux-Arts, Danse et Musique avec deux antennes (Rosières et Vorey)
 - > 1 École de musique associative à Craponne sur Arzon faisant partie du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques
 - > 3 Écoles de musique associatives à St Paulien (+ Danse) , Allègre et La Chaise-Dieu ne faisant pas partie du Schéma Départemental
- De nombreuses interventions en milieu scolaire et en structure petite enfance
 - Participation active à la vie culturelle du territoire, nombreux concerts et spectacles

OPPORTUNITÉS

- Développer l'enseignement artistique sur le territoire
- Possibilité d'intégrer le Conservatoire sans surcoût d'inscription à l'ensemble des habitants du territoire
- Développer les échanges artistiques et pédagogiques entre les différentes structures
- Proposer des spectacles professionnels et d'élèves aux saisons culturelles
- Harmoniser et adapter les interventions en milieu scolaire et dans les structures de la petite enfance

FAIBLESSES

- Une proposition d'enseignement déséquilibrée sur le territoire
- Des chartes pédagogiques différentes et pas harmonisées
- Offre inférieure à la demande dans certaines pratiques et sur certains lieux d'enseignement
- Difficulté à toucher les milieux les plus défavorisés
- Qualification inégale des enseignants
- Inégalité des budgets et des outils dans les différentes structures
- Interventions en milieu scolaire déséquilibrées

MENACES

- Difficultés à harmoniser les offres d'enseignements pouvant créer de la frustration et de l'incompréhension
- Concurrence entre les structures
- Inégalité d'accès aux différents enseignements
- Inégalité des conditions de travail et statuts des enseignants
- Demandes trop importantes concernant les interventions en milieu scolaire

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Un chantier transversal à construire
avec nos partenaires

DONNÉES MAJEURES

start-up

Un vivier présent sur le territoire

GED

Absence de Gestion Électronique des
Documents (GED) et d'intranet

3

axes de travail

- > Le territoire : Aménagement numérique du territoire et schéma aménagement régional (4G fixe)
- > Les usagers : Renforcer l'image du prestataire de service avec le « portail citoyen » (marchand et services)
- > En interne au sein de la CAPEV : Efficience de l'organisation avec un bon usage de l'outil numérique (intranet et Gestion Électronique des Documents) et image de réactivité

Le développement numérique, à la différence des autres thématiques du Projet de territoire, ne peut pas être isolé et hermétique aux autres enjeux de développement local. Économie, transport, habitat, commerces, la transition numérique se révèle être un levier complémentaire mobilisable pour chacune des problématiques locales. Le développement numérique doit ainsi être envisagé de manière transversale et intégré à l'ensemble des enjeux du territoire.

Notre territoire est fortement identifié par des marqueurs de tradition, de spiritualité, de patrimoine et la culture a une place prédominante. Cette identité pourrait laisser penser qu'il est définitivement tourné vers son passé. Le développement coordonné et ambitieux des infrastructures et des usages du numérique pourra utilement contribuer à l'image de modernité, d'un territoire attractif et qui prépare l'avenir de ses habitants et acteurs économiques.

Il s'agit de :

- Favoriser la compétitivité de nos entreprises, leurs installations et le maintien d'activités en s'affranchissant des distances :
- > Dématérialisation des données,
- > Partage d'informations volumineuses,
- > Communication et suivi des commandes en temps réel,
- > Externalisation de certaines fonctions.

- Faciliter les échanges, réduire les déplacements, améliorer et simplifier la relation usagers grâce aux déploiements de portail d'administration en ligne, d'applications.

- Favoriser la cohésion sociale et le désenclavement par l'accès aisé aux services et aux commerces en ligne, la possibilité du télétravail, la télé-formation, la télé médecine,....

- Faciliter l'accès à la culture et à l'éducation sur les territoires isolés grâce aux plateformes et outils dédiés

- Accroître l'attractivité touristique en s'appuyant sur les nouveaux usages numériques (meilleure offre de services : e-billet, réalité augmentée, personnalisation des prestations...).



TRAVAUX DE FIBRE OPTIQUE

AFOM DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

ATOUTS

- Programme de déploiement du Très Haut Débit (Programme AMI et PPP)
- Tissu dynamique de sociétés dans le secteur du numérique (créatrice d'emplois et avec des chiffres d'affaires en croissance...)
- La présence du Fab Lab du Pensio
- Un IUT proposant des formations liées au numérique et à ses usages
- Lieux d'enseignement bien dotés en outils informatiques
- Des espaces numériques publics (Cyberbase, MSaP) sur une partie du territoire

OPPORTUNITÉS

- Chantier de déploiement de la fibre : des emplois créés
- Projet de déploiement d'un Wifi-Public porté par le Département
- Initiatives locales autour du numérique via des sociétés innovantes
- Fortes demandes des usagers à disposer de services en ligne
- Création du pôle numérique sur le site du Pensio
- Développement très rapide de l'équipement des particuliers en matière de numérique, d'où des attentes fortes en terme de services

FAIBLESSES

- Peu de marge de manoeuvre sur le calendrier et les zones de déploiement du programme THD
- Fortes disparités géographiques de puissance du Haut Débit, des zones d'activités non reliées à la fibre
- Zones blanches en téléphonie mobile
- Fracture générationnelle sur l'usage des outils numériques
- Faible dématérialisation des démarches dans les collectivités,
- Le numérique est peu intégré dans le process métier des entreprises

MENACES

- Territoire à deux vitesses sur le déploiement du THD
- Affaiblissement du tissu commercial local en raison de l'accroissement des achats sur internet
- Infrastructure des réseaux de téléphonie mobile serait à renouveler
- Coût du déploiement des infrastructures



LE PUY-EN-VELAY, UN COEUR URBAIN PUISSANT



LE PROJET DE TERRITOIRE

MÉTHODOLOGIE

Le projet de territoire a fait l'objet d'un long travail de concertation avec des séminaires assortis d'ateliers. Il y a eu une grande mobilisation des élus à toutes les étapes de réflexion. De nombreuses idées ont émergé mais il a fallu faire des choix et recentrer l'émulation. La méthode de l'entonnoir a été appliquée à toutes les étapes pour finalement, ne retenir que celles qui paraissaient les plus pertinentes ou en tous les cas les plus conformes aux enjeux. Aujourd'hui, près d'une centaine de fiches actions ont fait l'objet d'une première rédaction. Le travail final est le résultat de nombreuses compilations, lectures, relectures.

145

post-it récoltés lors de la
matinée du Séminaire 1
(avril 2017)

18

projets d'actions
« étincelles d'idées »
travaillées lors de
l'après-midi
du Séminaire 1

77

actions « brutes »
trouvées
après le Séminaire 2
(juin 2017)

96

actions au final

3

séminaires



SÉMINAIRE DES ÉLUS - AVRIL 2017

Le nombre de participants aux 3 séminaires :

- **Séminaire de septembre 2016** : avant l'existence légale de la nouvelle Communauté d'agglomération : **147 participants** au total (les conseillers communautaires de l'ensemble des communautés existantes étaient invités et présents en grand nombre)
- **Séminaire du 13 avril** : **117 participants** (75 élus + 42 agents)
- **Séminaire du 2 juin** : **106 participants** (69 élus + 37 agents).

Afin d'anticiper dans les meilleures conditions la construction du projet de territoire, un premier séminaire qui s'est déroulé en septembre 2016 a dressé un état des lieux des thématiques et a permis de présenter les territoires de la future agglomération et les actions structurantes portées par les communautés de communes et la Communauté d'agglomération.

Dans un second temps, début 2017, le réel travail, au sein de la nouvelle agglomération, a démarré. La collectivité a bénéficié d'un accompagnement par l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne en terme d'ingénierie et en terme financier. Un cabinet (La Belle Idée - 69) a été désigné pour animer les deux séminaires et essayer de « faire sortir du cadre », « faire preuve d'audace » les élus dans leurs réflexions.

L'objectif de ces séminaires était en premier lieu de permettre aux participants de se rencontrer pour se connaître, voire mieux se connaître et au final, travailler de manière plus efficace. Ces séminaires ont également permis de dresser les atouts, faiblesses, opportunités et menaces par thématiques puis de prioriser les enjeux avant d'aboutir à une déclinaison par axes et actions. Cette traduction concrète a été le résultat de nombreuses réunions de commissions ou en comité restreint pour initier la réflexion.

Une quarantaine de réunions thématiques ont eu lieu avec les membres de l'Exécutif et les services et des présentations en commissions et/ou séminaires.

Ce long travail difficile et lourd pour chacun a permis d'objectiver et de légitimer les enjeux, les axes et les actions qui en découlent.

L'une des difficultés rencontrées a été de se projeter au-delà d'une vision à court terme pour la collectivité. L'idéal aurait été de pouvoir « rêver » le territoire d'ici 20-30 ans mais l'exercice est difficile et inhabituel pour notre collectivité.

RÉSULTATS

LE CONTENU DU PROJET EST LE SUIVANT :

→ 4 Enjeux, 16 axes, près de 100 actions (96).

Les quatre enjeux sont connus, reconnus par tous et ont été présentés en juin 2017 lors du second séminaire.

→ Ils sont parfaitement cohérents avec le Schéma de COhérence Territoriale du Pays du Velay (SCOT).

→ Parmi les quatre enjeux, l'économie est prioritaire.

→ L'un des axes fort consiste à valoriser le coeur urbain du Puy qui doit rester la locomotive de l'ensemble du territoire.

→ Enfin, certaines actions se retrouvent au sein de plusieurs axes voire enjeux.

D'autres sont transversales comme par exemple, celles qui concernent le développement numérique, la communication ou encore l'appui aux territoires. Les actions qui suivent identifient certes des services et thématiques mais ce fléchage n'est pas exhaustif et la plupart des actions nécessitent bien évidemment le soutien des services ressources de la CAPEV (services techniques, services administratifs support tels les finances, les RH, les services juridiques...).

LES 4 ENJEUX DU PROJET



**BOOSTER L'ECONOMIE
DU TERRITOIRE**



**ATTIRER ET FIXER
DE NOUVELLES POPULATIONS**



**VALORISER LE CADRE ET LA
QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE**



**TENDRE VERS UN
MEILLEUR SERVICE AU PUBLIC**

POUR ALLER PLUS LOIN

L'ensemble des axes sont transversaux et les thèmes concernés se retrouvent dans le bandeau de bas de page en gris foncé.

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

*L'énergie et l'audace
pour réussir*



BOOSTER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

A / Développer un environnement favorable aux entreprises et le faire savoir

B / Renforcer l'attractivité touristique du territoire

C / Revitaliser le commerce de proximité

D / Valoriser les ressources locales



ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS

A / Faciliter l'accès aux services par le numérique

B / Mettre en avant les services offerts par le territoire

C / Mettre en avant les atouts du territoire

D / Renforcer la solidarité

E / Mieux habiter les Centres-bourgs



VALORISER LE CADRE ET LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE

A / Renforcer l'accessibilité (numérique et physique)

B / Favoriser un développement équilibré du pôle urbain du Puy

C / Favoriser l'innovation sur le territoire

D / Préserver et valoriser l'environnement du territoire



TENDRE VERS UN MEILLEUR SERVICE AU PUBLIC

A / Améliorer et structurer l'offre de services à la population

B / Favoriser le lien entre la CAPEV, ses partenaires et la société civile

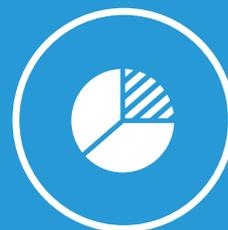
C / Faire vivre la CAPEV



CONTOURNEMENT DE LA VILLE DU PUY-EN-VELAY



TRAVAUX DE PLATEFORMAGE DE ZONE D'ACTIVITÉS



BOOSTER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

BOOSTER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

Axe A : Développer un environnement favorable aux entreprises et le faire savoir

CONTENU DE L'AXE

- Rendre attractif le territoire pour les entrepreneurs, avec le principe d'un écosystème favorable recoupant tout ce qui est à disposition des entreprises et fait pour les entreprises
- Assurer une présence dans l'accompagnement et la reprise d'entreprise
- Afficher une volonté de promotion d'un marketing territorial dédié aux entreprises

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

- > ¾ des emplois et 70% des entreprises sur l'ancienne Agglomération
- > Peu de visibilité territoriale
- > Peu de structuration de l'accompagnement des entreprises



Z.A. DE CHASPUZAC LOUDES - MAROQUINERIE DU VELAY

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE A

- 36 Structurer une offre foncière et immobilière économique cohérente sur le territoire de la CAPEV**
Mise en place d'un schéma intercommunal de développement économique
- 37 Dynamiser l'économie du territoire par l'accompagnement des entreprises**
Constituer un fichier immobilier d'entreprises, aides directes aux entreprises, portail d'accueil
- 38 Travailler sur la question de la reprise / transmission des entreprises**
Dans le cadre du Service public de l'emploi de proximité animé par la DIRECCTE
- 39 Mener une politique de marketing territorial**
Une stratégie de promotion économique
- 43 Créer un pôle numérique**
Associer sur un même lieu ces entreprises et une structure type "accélérateur d'entreprises"

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

BOOSTER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

Axe B : Renforcer l'attractivité touristique du territoire

CONTENU DE L'AXE

- Renforcer l'attractivité touristique à travers la confortation et la création de grands événements (culturels, sportifs...) et la valorisation de sites emblématiques en s'appuyant sur le potentiel touristique grâce au patrimoine historique et aux espaces naturels
- Permettre une meilleure structuration notamment au niveau billettique entre les sites
- Communiquer et promouvoir sur les événements et les sites touristiques du territoire

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

- > Richesse du patrimoine historique
- > Montagne et activités de pleine nature aux 4 saisons
- > Retombées économiques : 95 millions d'euros sur le territoire de la CAPEV



CASCADE DE LA BEAUME

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE B

- 64** Concevoir des expositions itinérantes sur le patrimoine et les artistes issus du territoire
Mission déjà présente mais nécessité de travail partenarial
- 65** S'appuyer sur la notoriété des grands sites patrimoniaux et la conforter
Conforter les grands sites patrimoniaux (Aiguilhe, Chaise-Dieu, Ville Haute...)
- 67A** Présenter des expositions de grande notoriété
La collectivité gère plusieurs ensembles patrimoniaux (musée, Hôtel-Dieu) adaptés pour organiser et accueillir des expositions d'intérêt national et amener des visiteurs sur le territoire
- 84** Accueillir sur nos équipements phares des stages de fédérations nationales et décliner des événements sportifs nationaux et internationaux au niveau local
Équipe de France : hockey subaquatique, apnée, natation synchronisée, tir sportif de l'Emblavez, golf
- 85** Assurer le développement et la promotion des grands événements du territoire
Sur des événements du type : Grand Trail du Saint-Jacques, International de Pétanque...



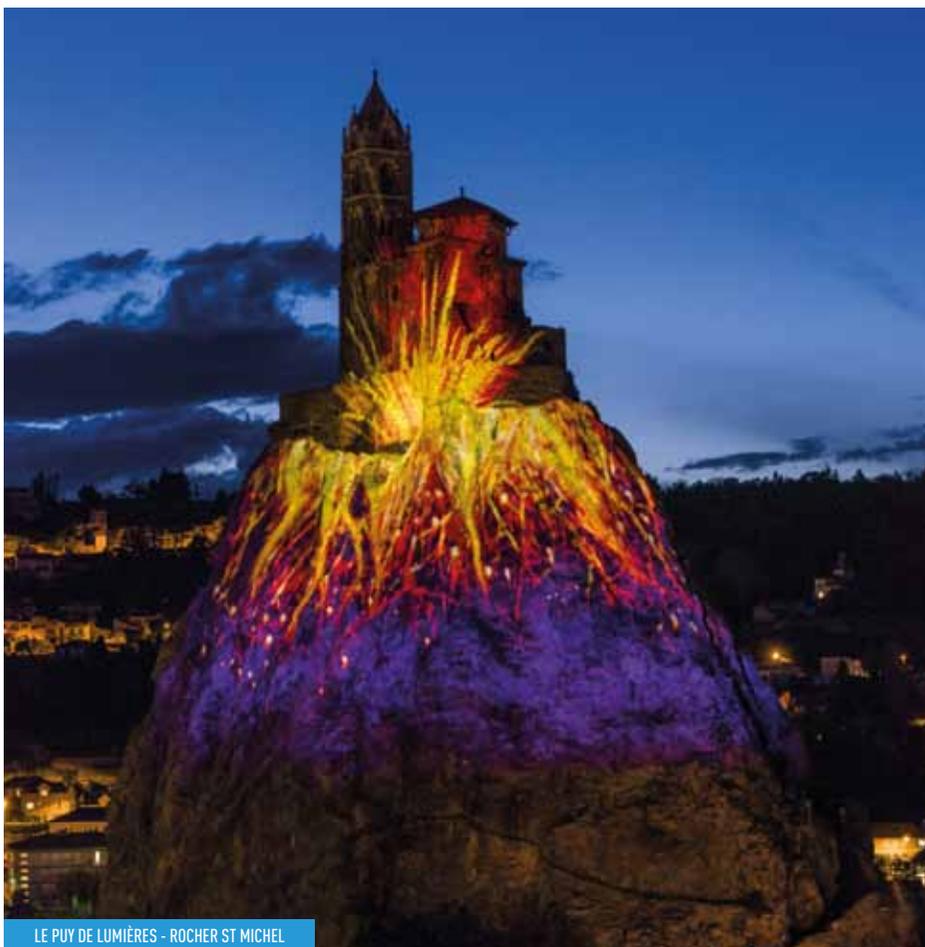
ENSEMBLE ABBATIAL DE LA CHAISE-DIEU



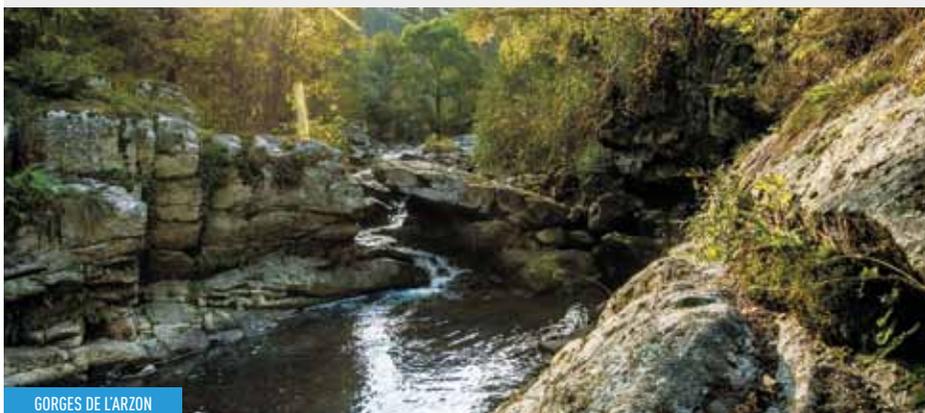
VOIE VERTE

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE B

- 90 Développer la Via Fluvia, mettre en liaison les voies vertes et assurer le maillage du territoire**
Les voies vertes permettent de créer des itinéraires de mobilité douce à travers les territoires
- 91 Construire le projet « Ville Haute » avec les différents partenaires**
Circulations dans la ville haute, connexions patrimoniales, repenser les activités des différents lieux, commerce...
- 91B Accompagner le Projet Chaise-Dieu**
Programme de sauvegarde, de réhabilitation et de mise en valeur de l'ensemble abbatial
- 92 Valoriser les circuits GR, PR et VTT**
Faire une remise à plat des 96 PR représentant 900 km, 26 circuits VTT soit 600 km et 7 GR
- 93 Travailler sur la mise en valeur touristique et économique de la Loire**
Aménagement de points de baignade autorisés et surveillés
- 94 Étudier la création d'une liaison ferroviaire touristique Le Puy – La Chaise Dieu**
Mise en valeur du territoire et liaison Le Puy – La Chaise Dieu (SNCF + Train touristique)



LE PUY DE LUMIÈRES - ROCHER ST MICHEL



GORGES DE L'ARZON

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE B

- 95 Valoriser les stations pleine nature Respirando**
Renforcer la communication touristique du nouveau territoire notamment par la valorisation de la station de l'Emblavez
- 97 Créer un Pass' Territoire**
Permet d'avoir l'accès aux sites incontournables tout en offrant l'accès aux transports publics
- 98 Étudier un projet de valorisation des Gorges de l'Arzon**
Le concept de parc de loisirs ?
- 99 Encourager les initiatives touristiques structurées privées**
ex: Projet Saint-Vidal
Le projet a pour ambition de mêler spectacles, attraction et transmission de l'histoire du territoire
- 99A Conforter et développer le Puy de Lumières**
Conforter l'événementiel à caractère récurrent, avec l'objectif d'étendre le dispositif

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

BOOSTER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

Axe C : Revitaliser le commerce de proximité

CONTENU DE L'AXE

- Répondre à l'objectif de lutte contre la perte de commerce de proximité dans les centres bourgs et centre villes, dans une logique de revitalisation avec un maillage fin, concerté et réglementé.
- Mettre en œuvre les programmes FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat) intégrant des aides directes à l'investissement en vue d'une baisse de la vacance commerciale.

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

- > Vacance commerciale avérée
- > Maillage de bourgs centres équilibré
- > Enclavement qui peut aussi être un atout d'un point de vue commercial



MARCHÉ DE CRAPONNE



ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE C

- 32 Mettre en place un schéma de développement commercial**
Rassembler des informations sur l'activité commerciale et une analyse prospective avec des orientations
- 34 Redéfinir l'Office intercommunal de commerce et de l'artisanat**
Redéfinir l'office intercommunal et mailler l'ensemble du territoire à partir d'organisations locales

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilité	Appui aux territoires	Finances

BOOSTER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

Axe D : **Valoriser les ressources locales**

CONTENU DE L'AXE

- Renforcer la gestion durable des ressources locales et soutenir les circuits courts (frais de transports limités, impact carbone diminué)
- Privilégier les entreprises et productions locales, notamment avec la promotion de la ressource forestière locale et du développement de la filière bois
- Valoriser la ressource locale humaine avec les métiers d'art

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

- > Importance du potentiel du secteur forestier (jusqu'à 55% de la surface de certains ex EPCI)
- > Manque de structuration de la seconde transformation de la filière bois
- > Appareil agroalimentaire très présent sur le territoire
- > Ressources locales naturelles et patrimoniales à valoriser



CBD - CRAPONNE



ABATTOIRS DE POLIGNAC

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE D

- 29 Renforcer la gestion durable des ressources locales**
Privilégier les filières courtes, les entreprises et productions locales
- 35 Accompagner les métiers d'Arts**
Développement de la « rue des artisans d'art » au Puy-en-Velay, sous l'impulsion de la commune
- 40 Soutenir les circuits courts et la production locale agricole**
Maintien et développement de l'abattoir communautaire de Polignac, de l'Unité de Production Culinaire à Bains
- 41 Valoriser la ressource forestière**
Ressource économique locale très importante, notamment au nord du territoire communautaire
- 41A Valoriser la filière bois**
Tissu d'entreprises de la première transformation non négligeable, avec notamment de nombreuses scieries
- 48 Disposer d'une ressource en eau de « bonne » qualité et en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire**
Maintenir le niveau de service avec une eau de bonne qualité sur l'ensemble du territoire

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances



MARCHÉ DU PLOT



ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS

ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS

Axe A : **Faciliter l'accès aux services par le numérique**



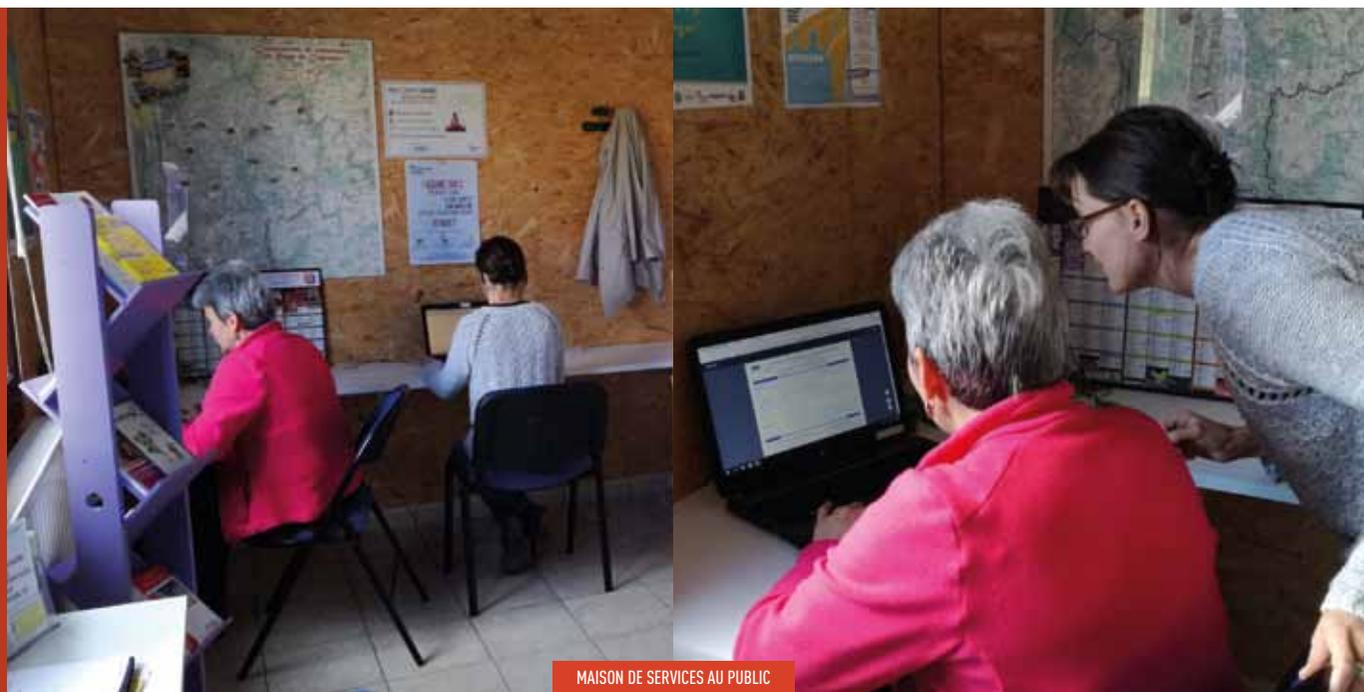
CONTENU DE L'AXE

Déploiement d'un portail internet unique permettant de :

- Commercialiser les prestations et services des collectivités afin de répondre de manière coordonnée et pertinente aux besoins et aux attentes des usagers
- Déployer des télé-services permettant aux usagers de réaliser un nombre important de démarches administratives directement via le portail

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

> Faible dématérialisation des démarches dans les collectivités



ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE A

45 Créer un « Portail citoyen »

Portail internet unique permettant de commercialiser les prestations et de déployer des télé-services

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS

Axe B : **Mettre en avant les services offerts par le territoire**



CONTENU DE L'AXE

- Proposer un panel de services pertinent grâce à des politiques en matières de petite enfance, de transports, de sport, d'enseignements artistiques, de cohésion sociale adaptées aux besoins des citoyens
- Prendre en compte les problématiques relatives à l'accompagnement des personnes, l'harmonisation des pratiques, l'harmonisation des tarifications
- Valoriser et communiquer sur les équipements communautaires auprès des publics

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

> Déficit d'information en direction des familles à la recherche d'un mode d'accueil

> Un Conservatoire à Rayonnement Départemental

> Absence d'harmonisation des critères d'attribution des subventions et pas toujours de conventions d'objectifs et de moyens



L'ATELIER DES ARTS



FÊTE DU JEU - PUY-EN-VELAY

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE B

- 13 Renforcer le lien social sur les territoires**
Mettre en place des événements créateurs de liens sociaux et permettre l'accès aux jeux à l'ensemble de la population de la CAPEV
- 15 Élargir le CISPD à de nouvelles communes**
Accroître l'efficacité de la réponse publique en matière de sécurité et de prévention de la délinquance
- 18 Accompagner la recherche de professionnels de la santé**
Le Pays du Velay porte la mission d'accueil des professionnels de santé
- 54A Optimiser le dispositif du CRD « un orchestre à l'école et au collège »**
Un orchestre à l'école réalisé sur la base du volontariat
- 54B Equilibrer les interventions du CRD en milieu scolaire et petite enfance sur le territoire**
Rayonnement dans les structures de petite enfance et interventions en milieu scolaire élargi
- 55 Proposer une offre pédagogique du CRD sur tout le territoire**
Révision de la charte pédagogique pour tous les sites d'enseignement
- 57 Asseoir le CRD comme lieu ressource pour les structures d'enseignement artistique de l'ensemble du territoire**
Travail avec chacun de ces lieux d'enseignement associatif



RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES - VALS-PRÈS-LE PUY



TICKETS SPORTS

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE B

- 71 Mettre en place un guichet unique pour la petite enfance**
Mise en place des points d'entrée du guichet unique sur le territoire par l'intermédiaire des Relais
- 73 Développer le service des Lieux d'Accueil Enfants Parents**
Pour les familles qui n'utilisent pas les structures d'accueil, dans une démarche de prévention
- 75 Harmoniser les pratiques entre les structures en régie et associatives**
Accompagnement dans la gestion de leur structure : aspects administratifs, budgétaires et de gestion d'équipe
- 78 Proposer un panel attractif de services adaptés aux publics**
Tickets sports, offre seniors sport, projet pédagogique de la natation scolaire, golf scolaire, services sportifs aux scolaires
- 79 Agrandir le golf**
Agrandir le golf, passage de 9 à 18 trous



GOLF DU PUY



SPECTACLE EN VELAY

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE B

- 80** Valoriser les équipements et communiquer à l'extérieur
Mettre en valeur les équipements Golf / Vague / TSBE
- 86** Accompagner le développement des terrains synthétiques ou hybrides d'intérêt commun sur plusieurs communes
- 100** Harmoniser la tarification et l'accès aux transports
Étendre le service TAD et harmoniser les déplacements du service PMR
- 107** Rénover le centre culturel de Vals près le Puy pour booster la saison culturelle et pour favoriser l'événementiel
Rénover le centre culturel de cet équipement phare pour le rendre encore plus attractif (avec une augmentation de la jauge)
- 108** Construire une programmation culturelle sur l'ensemble du territoire
Synergie, communication commune, enrichissement du contenu
- 109** Construire une logique réseau autour de l'action culturelle en bibliothèque
Fédérer les bibliothèques et les communes autour d'un projet d'animations

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilité	Appui aux territoires	Finances

ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS

Axe C : **Mettre en avant les atouts** **du territoire**



CONTENU DE L'AXE

- Communiquer sur les atouts du territoire, afin de promouvoir l'attractivité économique, et aussi l'attractivité touristique et culturelle
- Asseoir la notoriété des grandes itinérances, faire reconnaître l'ensemble du territoire par une labellisation (P.A.H)
- Concevoir et mettre en oeuvre des actions, des outils, des supports de promotion et de communication
- Mettre en place une politique d'ambassadeur pour porter l'identité

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

- > Pas assez de mise en réseau des acteurs et de lien entre les structures culturelles
- > Une efficacité perfectible en termes de communication (diffusion et promotion, médias qui relaient peu l'info)
- > Itinéraires Culturels Européens dont le Saint-Jacques



ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE C

- 39** Mener une politique de marketing territorial
Une stratégie de promotion économique
- 63** Renouveler la convention Pays d'Art et d'Histoire et étendre le label à l'ensemble des 73 communes
Renouvellement avec extension à l'ensemble des communes de la nouvelle Agglomération
- 66** Étendre les cafés patrimoine à l'ensemble du territoire
Donner la parole aux habitants et aux élus autour de la notion de patrimoine dans un contexte convivial
- 67** Mettre en place des « éduc tours » sur l'ensemble du territoire pour les professionnels
Sensibiliser les professionnels à la politique de valorisation des patrimoines menée par la CA via le PAH
- 88A** Créer une nouvelle entité grâce à un pôle attractivité et promotion du territoire
Concevoir et mettre en oeuvre des actions/outils/supports de promotion et de communication
- 89** Développer le tourisme d'affaire
Développement du tourisme d'affaire (séminaires d'entreprises, colloques, congrès...)
- 96** Asseoir la notoriété du Saint Jacques et développer d'autres itinérances
Développer le Saint Jacques et d'autres itinérances (Stevenson, Saint-Régis...)

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS

Axe D : Renforcer la solidarité



CONTENU DE L'AXE

- Renforcer la solidarité par l'accès à l'emploi en accompagnant les personnes en difficulté, développer l'emploi solidaire par le biais de rencontres entre acteurs et avec les partenaires
- Identifier et soutenir le tissu associatif social
- Permettre l'accès à un parc de logement social suffisant grâce au Plan Local de l'Habitat (Plan partenarial de gestion de la demande, Convention d'attribution intercommunale)

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

- > Une répartition du parc HLM inégale : plusieurs communes déficitaires en logements sociaux
- > Des logements inadaptés pour une population vieillissante
- > Des logements anciens qui ont une consommation énergétique importante
- > Spécificité du contrat de ville : uniquement sur le Puy-en-Velay



ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE D

- 3 Étendre le Plan Local de l'Habitat à l'ensemble du territoire (partie sociale)**
Définir et programmer les investissements et des actions en matière de politique du logement
- 11 Contribuer à la prise en compte de l'insertion et agir sur l'égalité d'accès à l'emploi**
Développer l'emploi solidaire, intégrer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics, mise en place de rencontres entre acteurs et/ou avec les partenaires
- 14 Accompagner les populations fragiles via le contrat de ville**
Amélioration qualité de vies des habitants
- 16 Accompagner et soutenir les associations qui oeuvrent dans le champ de la cohésion sociale**
Élaboration des critères d'attribution des subventions

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS

Axe E : Mieux habiter les Centres-bourgs

CONTENU DE L'AXE

- Mettre en place des actions prioritaires en faveur des centres bourgs et en matière de lutte contre la vacance
- Proposer des mesures d'accompagnement : aider en amont (ingénierie) les communes à monter des opérations de renouvellement urbain lourdes à montage complexe (nécessitant acquisition par voie de préemption ou expropriation, démolition en vue du recyclage foncier), aider les propriétaires à rénover leur habitat (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

> Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) intercommunale avec de bons résultats

> Un besoin en ingénierie pour les petites communes ou pour les projets complexes



ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE E

- 1 Aider les communes dans les opérations de rénovation urbaine dans les centres-bourgs**
Aider les communes sur des projets de renouvellement urbain, aider les propriétaires à rénover leur habitat
- 3 Étendre le Plan Local de l'Habitat à l'ensemble du territoire**
Définir et programmer les investissements et des actions en matière de politique du logement

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilité	Appui aux territoires	Finances



NOUVELLE ENTRÉE DU PUY-EN-VELAY LIÉE AU CONTOURNEMENT, DEPUIS L'ÉCHANGEUR DE GENEVBRET



VALORISER LE CADRE ET LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE

VALORISER LE CADRE ET LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE

Axe A : Renforcer l'accessibilité (numérique et physique)



CONTENU DE L'AXE

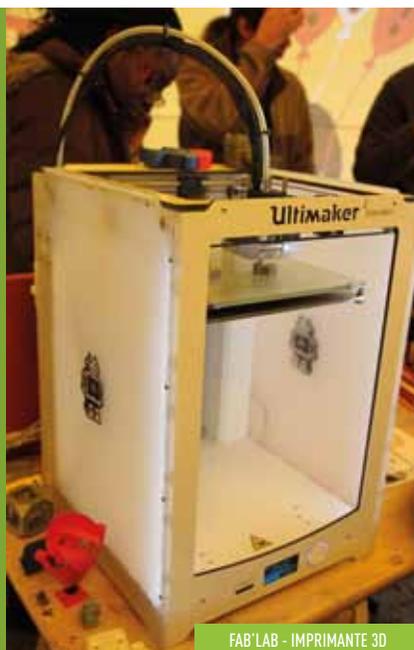
- Renforcer l'accessibilité numérique : un objectif d'assurer un déploiement harmonieux du très haut débit sur l'ensemble du territoire et un objectif de favoriser l'appropriation par les entreprises des outils et solutions offertes grâce au THD
- Renforcer l'accessibilité physique : promouvoir des itinéraires autobus, cyclistes et pédestres dans les bourgs-centre et au Puy, des voies urbaines actives, développer la ligne Le Puy – Craponne

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

> Présence du Fab Lab au Puy-en-Velay et d'entreprises du numérique performantes pour développer une économie du numérique

> Encore peu de voies douces

> Ligne régulière Le Puy – Craponne



ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE A

42 Favoriser le déploiement d'un réseau Très Haut Débit et promouvoir les usages du numérique dans les entreprises

Montée en puissance rapide du déploiement du Très Haut-Débit

104 Itinéraires multimodaux

Promouvoir des itinéraires autobus, cyclistes et pédestres et développer la ligne Le Puy – Craponne

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrologique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

VALORISER LE CADRE ET LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE

Axe B :

Favoriser un développement équilibré du pôle urbain du Puy



CONTENU DE L'AXE

- Mettre en œuvre différentes actions permettant d'assurer une répartition harmonieuse de la population, des logements, des services et une meilleure circulation des personnes

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

> Nécessité de rééquilibrer les zones et leurs destinations, en conformité avec les orientations du SCOT

> Des trafics conséquents en direction du centre ville et en périphérie

> Engorgement de la ville chef-lieu



VUE AÉRIENNE PÔLE URBAIN DU PUY-EN-VELAY

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE B

- 4 Assurer une répartition territoriale et équilibrée de la population du pôle urbain du Puy**
Mettre en oeuvre les outils de planification permettant d'assurer cette répartition territoriale
- 105 Repenser les mobilités dans le centre urbain de l'Agglomération et notamment la ville chef-lieu (avec création de voies nouvelles type Voie du Fieu, liaison chemin de la Sermonne/Route de Bains, Voie du Pensio)**
Mener une réflexion assortie d'un plan d'actions pour fluidifier les circulations

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

VALORISER LE CADRE ET LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE

Axe C : Favoriser l'innovation sur le territoire



CONTENU DE L'AXE

- Favoriser l'innovation par des énergies renouvelables (méthanisation, éolien, géothermie, hydroélectricité, énergie solaire – photovoltaïque, co-génération, calories des eaux usées)
- Développer des moyens de transport innovants et en intégrant une billettique adaptée aux nouveaux usages
- Faciliter le covoiturage sur tout le territoire avec notamment des aires identifiées

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

> La plupart des déplacements se font en voiture (9 / 10 environ)

> Absence de billettique

> Ressource en biomasse, solaire, vent et CSR (Combustibles Solides de Récupération : essentiellement plastiques) importante sur le territoire



ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE C

- 25 Développer les énergies renouvelables**
Méthanisation, co-génération, éolien, géothermie, hydroélectricité, énergie solaire photovoltaïque
- 30 Valoriser les réseaux d'eau et la production d'énergies**
Récupération des calories des eaux usées des stations d'épuration
- 101 Mettre en place une billettique novatrice**
Nouveau système de flashcode
- 102 Développer le covoiturage**
Covoiturage avec des aires identifiées
- 103 Développer l'usage des transports électriques sur le territoire**
Véhicules électriques et bornes de recharge

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

VALORISER LE CADRE ET LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE

Axe D : Préserver et valoriser l'environnement du territoire



CONTENU DE L'AXE

- Mettre en œuvre différentes actions touchant à l'environnement (eau, déchets, énergie...) ayant pour but de préserver et valoriser celui-ci
- Se doter d'un PCAET afin d'atténuer les gaz à effet de serre et d'adapter le territoire aux changements climatiques
- Réduire la consommation d'énergie et rationaliser les déchets, l'eau

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

> L'Agglomération doit se doter d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 1^{er} janvier 2019

> Valorisation des déchets résiduels

> Une SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) sur 11 communes



BORNE DE RECHARGE - PLACE MICHELET



ZONE HUMIDE DE ST VICTOR SUR ARLANC

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE D

- 22** Valoriser les déchets de l'ensemble des producteurs du territoire
Économie circulaire
- 23** Élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial
Atténuer les gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique
- 24** Mettre en oeuvre une démarche TEPOS
Territoire à énergie positive
- 26** Réduire la consommation d'énergie de nos services, zones d'activités, habitants, entreprises
Mutualiser une plate-forme de rénovation énergétique et action sur chauffage individuel
- 27** Développer de nouvelles réserves de biodiversité : actions de TEPCV Craponne :
Réhabilitation de la zone humide de Saint Victor sur Arlanc , par mesure de compensation d'une Z.A
- 49** Développer une gestion globale des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire
Réalisation d'un zonage global à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération
- 61** Élargir la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
Nécessité d'intégrer la philosophie et les axes stratégiques de la SLGRI à un PAPI

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances



CHANTIER DE LA MAISON DE SANTÉ DE CRAPONNE-SUR-ARZON

4



TENDRE VERS UN MEILLEUR SERVICE AU PUBLIC

TENDRE VERS UN MEILLEUR SERVICE AU PUBLIC

Axe A : Améliorer et structurer l'offre de services à la population

CONTENU DE L'AXE

- Améliorer et structurer l'offre de services par des actions d'optimisation (sur l'organisation interne et externe des services) et d'harmonisation de gestion ou de tarification dans plusieurs domaines
- Permettre une offre de services présente sur des territoires où l'accès à ceux-ci est difficile

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

> Trois structures gestionnaires sur le territoire intercommunal (Déchets)

> Différents acteurs historiques présents pour la gestion de l'eau et l'assainissement sur le territoire

> Différences de tarification au sein de la nouvelle agglomération dues aux divers modes de gestion : difficulté pour qualifier les prestations (Eau et assainissement)

> Distance géographique importante entre le pôle secondaire de Craponne et le pôle urbain

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE A

- 8** **Réfléchir à une antenne de services de la CAPEV sur le Nord du territoire**
A partir de la maison de services au public, élargir son rôle pour créer une antenne de la CAPEV
- 20** **Définir les modalités et les délais d'absorption des SICTOM**
Dissolution des SICTOM et intégration dans la Communauté d'agglomération
- 21** **Déchets : optimiser le service à l'utilisateur**
Réflexion sur l'organisation interne et externe du service déchets
- 21A** **Consolider le modèle économique du service déchets**
Étude technique et financière sur la modification de l'organisation du service
- 51** **Définir un choix pour la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire**
Garantir une vision globale
- 52** **Tendre vers une équité pour les abonnés**
Harmonisation à moyen terme des tarifs de l'eau et de l'assainissement
- 58** **Avoir une vision globale sur la gestion de l'eau**
Plan de gestion, définir un nouveau modèle de gouvernance

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

TENDRE VERS UN MEILLEUR SERVICE AU PUBLIC

Axe B :

Favoriser le lien entre la CAPEV, ses partenaires et la société civile

CONTENU DE L'AXE

- Renforcer la communication et les échanges en direction des usagers, partenaires, élus communaux notamment pour la petite enfance (groupes de travail associant les élus municipaux, notamment pour la petite enfance, et la CAPEV, plan de communication, réunions de sensibilisation, accompagnement des communes dans leurs projets...)

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

- > Difficulté à créer et entretenir une « culture du risque inondation » auprès des populations
- > Déficit d'information en direction des familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants
- > Les communes sont éloignées des mécanismes d'ingénierie financière



EXPOSITION RISQUES INONDATION

ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE B

- 9** **Accompagner les communes dans leurs projets avec la mise en place d'une cellule d'ingénierie financière**
Recenser les souhaits des communes avant de proposer une offre avec volet ingénierie financière (lien avec la SEM/SPL et la Mission Haute Loire Ingénierie)
- 59** **Sensibiliser aux risques d'inondations**
Plans Communaux de Sauvegarde
- 72** **Communiquer en direction des usagers, partenaires, élus**
Établir un plan de communication
- 74** **Faire vivre le groupe de travail associant les élus municipaux et la CAPEV**
Conserver un lien fort de proximité avec les territoires (petite enfance notamment)
- 82** **Redéfinir les missions de l'Office Communautaire des Sports**
Missions à redéfinir en 2018
- 106** **Engager une réflexion dans la mise en place d'un pacte financier et fiscal entre la CAPEV et les communes membres**
A travailler courant 2018 lorsque le budget de la CAPEV sera stabilisé

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrologique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

TENDRE VERS UN MEILLEUR SERVICE AU PUBLIC

Axe C : Faire vivre la CAPEV (fct. interne entre élus, techniciens,... identité commune,...)

CONTENU DE L'AXE

- Améliorer le fonctionnement de la CAPEV avec une modernisation des outils de diffusion de l'information grâce à l'outil numérique
- Préserver les liens entre l'Agglo et les communes
- Critériser les subventions (établir des conventions d'objectifs et de moyens, harmoniser les critères d'attribution des subventions et le dispositif d'intervention de la CA: sport, culture, petite enfance...)

Éléments du diagnostic justifiant l'axe

> Absence de Gestion
Électronique des Documents
(GED) et d'intranet

> Des critères d'attributions
des subventions propres aux
anciens EPCI (Sport)

> Différences notables dans de
nombreux domaines : Tarifs,
types d'accueil, gestion, projets
pédagogique et éducatif



ACTIONS PRÉVUES DANS CET AXE C

- 2** Assurer l'instruction des actes d'urbanisme pour les maires et suivre l'élaboration des documents de planification des communes
- 5** Assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations d'aménagement d'intérêt communautaire
Définir l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace
- 7** Mettre en place et animer des réunions territoriales thématiques
Mettre en place des réunions thématiques selon les communes concernées
- 10** Assurer les fonctions de représentant de la Communauté d'agglomération auprès des communes, coordonner et animer, orienter le cas échéant
Préserver le lien avec la CAPEV
- 46** Coordonner et faciliter les projets liés à l'Espace Numérique de Travail dans les écoles primaires
Mise à niveau et accompagnement des établissements en terme d'ingénierie
- 47** Moderniser les outils de diffusion de l'information au sein de la collectivité
Démarches de dématérialisations des process et d'ouverture des données répondant aux attentes actuelles
- 76** Critères de subventions sur crèches associatives et conventions d'objectifs et de moyens
Harmoniser les conditions de versement des subventions
- 87** Harmoniser les critères d'attribution des subventions et le dispositif d'intervention de la CA
Définir les critères d'attribution pour les clubs sportifs communautaires

Services concernés

Sport	Economie	Déchets	Tourisme	Culture et patrimoine	GEMAPI, hydrolique	Eau, assainissement
Aménagement, urbanisme, habitat	Enfance jeunesse, cohésion sociale	Energie	Développement numérique	Transports, mobilités	Appui aux territoires	Finances

UN *territoire* EN CONSTRUCTION



L'énergie et l'audace pour réussir

ET APRÈS... LA SUITE

Ce projet de territoire a vocation à vivre. Les fiches actions qui suivent en annexe ne sont qu'une première ébauche qui va évoluer. Certaines fiches sont des intentions, d'autres sont plus abouties avec un réel budget et un échéancier. Au fil du mandat politique, les actions vont être confortées. Certaines sont d'application immédiate voire ont déjà démarré tandis que d'autres sont à moyen ou long terme. La quasi totalité des actions dispose d'indicateurs d'évaluation ; celles n'en disposant pas seront affinées progressivement et en fonction de la mise en oeuvre effective. En effet, la collectivité utilise de l'argent public et de ce fait, se doit d'être exemplaire ; les élus doivent mesurer leurs actions et leurs impacts. Mais l'exercice n'est pas facile et perfectible. Il s'agit d'« un premier jet » qui, encore une fois, devra être retravaillé **notamment en fonction des dotations financières**. Néanmoins cela a la mérite de lancer la direction commune. La collectivité va pouvoir disposer d'une réelle feuille de route, laquelle permettra d'améliorer le quotidien de nos habitants, de nos entreprises !

REMERCIEMENTS

La Communauté d'agglomération tient à remercier l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne, partenaire fort de l'ingénierie territoriale, qui l'a accompagnée durant ce travail de construction. Elle tient aussi à remercier les partenaires financiers qui lui permettent dès à présent et pour l'avenir, de conduire les projets inscrits dans les fiches actions. Il s'agit notamment de la Région, du Département, de l'État et ses services déconcentrés, de l'Europe et de la CAF notamment. Par ailleurs, d'autres partenariats vont se conforter dans la mise en oeuvre du projet (chambres consulaires, Pôle Emploi...). Cette liste n'est pas exhaustive bien évidemment.

- Conception, création et mise en page :

Agence de communication print & web studio N°3
06 83 33 34 53 - www.studioN3.fr

CONTACTS

- **Président** : Michel JOUBERT
- **Directeur Général des Services** : Cyrille BERTOLO
- **Chef de projet de territoire** : Laurence ROMEAS
- Stagiaire Master 2 : Tanguy SZYDLAK
- Assistante chef de projet : Carole TEYSSONNEYRE
- **Mission Evaluation** : Brigitte FALGOUX
- **Service communication** : Nathalie VALETTE et Gwenaëlle BONNET
- Pour connaître les coordonnées des chefs de service ou chargés de mission, contacter Laurence Roméas.
- **Crédits photos** : ©Luc Olivier : pages 1, 4, 6, 48, 67,68, 78, 91, 93, 117, 132, 133, 135 et 140 ; ©Extra Sport : page 32 ; ©Altriom : page 40 ; ©Fotolia : pages 55, 129, 134 ; ©Médiathèque de Chaspuzac : page 63 ; ©Drône Evasion : pages 86, 112 ; ©Laurence Barruel : page 98.



BRIVES-CHARENSAC



SAINT-PRIVAT D'ALLIER

ANNEXES



RAVINS DE CORBEUF - ROSIÈRES



VIA FERRATA DES JUSCLES AU PERTUIS

LISTE DES 96 ACTIONS PAR THÉMATIQUES

AMÉNAGEMENT - HABITAT – URBANISME

- 1 Aider les communes dans les opérations de rénovation urbaine dans les centres-bourgs
- 2 Assurer l'instruction des actes d'urbanisme pour les maires de la grande agglomération et suivre l'élaboration des documents de planification des communes
- 3 Etendre le Plan Local de l'Habitat à l'ensemble du territoire
- 4 Assurer une répartition territoriale et équilibrée de la population du pôle urbain du Puy
- 5 Assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations d'aménagement d'intérêt communautaire

APPUI AUX TERRITOIRES

- 7 Mettre en place et animer des réunions territoriales thématiques
- 8 Réfléchir à une antenne de services de la CAPEV sur le Nord du territoire
- 9 Accompagner les communes dans leurs projets avec la mise en place d'une cellule d'ingénierie financière
- 10 Assurer les fonctions de représentant de la Communauté d'agglomération auprès des communes, coordonner et animer, orienter le cas échéant

FINANCES

- 106 Engager une réflexion dans la mise en place d'un pacte financier et fiscal entre la CAPEV et les communes membres

COHÉSION SOCIALE

- 11 Contribuer à la prise en compte de l'insertion et agir sur l'égalité d'accès à l'emploi
- 13 Renforcer le lien social sur les territoires
- 14 Accompagner les populations fragiles via le contrat de ville
- 15 Élargir le CISPD à de nouvelles communes
- 16 Accompagner et soutenir les associations qui oeuvrent dans le champ de la cohésion sociale
- 18 Accompagner la recherche de professionnels de la santé

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

- 20 Définir les modalités et les délais d'absorption des SICTOM
- 21 Déchets : optimiser le service à l'utilisateur
- 21A Consolider le modèle économique du service
- 22 Valoriser les déchets de l'ensemble des producteurs du territoire

ÉNERGIE

- 23 Élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial
- 24 Mettre en oeuvre une démarche TEPOS
- 25 Développer les énergies renouvelables
- 26 Réduire la consommation d'énergie de nos services, zones d'activités, habitants, entreprises
- 27 Développer de nouvelles réserves de biodiversité : actions de TEPCV Craponne
- 29 Renforcer la gestion durable des ressources locales
- 30 Valoriser les réseaux d'eau et la production d'énergies



POTENCE D'ALLÈGRE



LIXENS - VOREY



FESTIVAL DE COUNTRY DE CRAPONNE



RUE DES ARTS - LE PUY-EN-VELAY

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 32 Mettre en place un schéma de développement commercial
- 34 Redéfinir l'Office intercommunal de commerce et de l'artisanat
- 35 Accompagner les métiers d'Arts
- 36 Structurer une offre foncière et immobilière économique cohérente sur le territoire
- 37 Dynamiser l'économie du territoire par l'accompagnement des entreprises
- 38 Travailler sur la question de la reprise / transmission des entreprises
- 39 Mener une politique de marketing territorial
- 40 Soutenir les circuits courts et la production agricole locale
- 41 Valoriser la ressource forestière
- 41A Valoriser la filière bois
- 42 Favoriser le déploiement d'un réseau Très Haut Débit et promouvoir les usages du numérique dans les entreprises
- 43 Créer un pôle numérique

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

- 45 Créer un « Portail citoyen »
- 46 Coordonner et faciliter les projets liés à l'Espace Numérique de Travail dans les écoles primaires
- 47 Moderniser les outils de diffusion de l'information au sein de la collectivité
- 97 Créer un Pass' Territoire

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 48 Disposer d'une ressource en eau de « bonne » qualité et en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire
- 49 Développer une gestion globale des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire
- 51 Définir un choix pour la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire
- 52 Tendre vers une équité pour les abonnés

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

- 54A Optimiser le dispositif du CRD un orchestre à l'école et au collège
- 54B Equilibrer les interventions du CRD en milieu scolaire et petite enfance sur le territoire
- 55 Proposer une offre pédagogique du CRD sur tout le territoire
- 57 Asseoir le CRD comme lieu ressource pour les structures d'enseignement artistique de l'ensemble du territoire

GEMAPI

- 58 Avoir une vision globale sur la gestion de l'eau
- 59 Sensibiliser aux risques d'inondations
- 61 Élargir la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

- 63 Renouveler la convention Pays d'Art et d'Histoire et étendre le label à l'ensemble des 73 communes
- 64 Concevoir des expositions itinérantes sur le patrimoine et les artistes issus du territoire
- 65 S'appuyer sur la notoriété des grands sites patrimoniaux et la conforter
- 66 Etendre les cafés patrimoine à l'ensemble du territoire
- 67 Mettre en place des « éduc tours » sur l'ensemble du territoire pour les professionnels
- 67A Présenter des expositions de grande notoriété

SAISON CULTURELLE

- 107 Rénover le centre culturel de Vals près le Puy pour booster la saison culturelle et pour favoriser l'événementiel
- 108 Construire une programmation culturelle sur l'ensemble du territoire



HIPPODROME DE JULLIANGES



MAISON DE SERVICES DE CRAPONNE

LECTURE PUBLIQUE

- 109 Construire une logique réseau autour de l'action culturelle en bibliothèque

PETITE ENFANCE

- 71 Mettre en place un guichet unique pour la petite enfance
- 72 Communiquer en direction des usagers, partenaires, élus
- 73 Développer le service des Lieux d'Accueil Enfants Parents
- 74 Faire vivre le groupe de travail associant les élus municipaux et la CAPEV (petite enfance)
- 75 Harmoniser les pratiques entre les structures en régie et associatives
- 76 Harmoniser, par des critères, les subventions sur les crèches associatives assorties de cahier des charges

SPORT

- 78 Proposer un panel attractif de services adaptés aux publics
- 79 Agrandir le golf
- 80 Valoriser les équipements et communiquer à l'extérieur
- 82 Redéfinir les missions de l'Office Communautaire des Sports
- 84 Accueillir sur nos équipements phares des stages de fédérations nationales et décliner des événements sportifs nationaux et internationaux au niveau local
- 85 Assurer le développement et la promotion des grands événements du territoire
- 86 Accompagner le développement des terrains synthétiques ou hybrides d'intérêt commun sur plusieurs communes
- 87 Harmoniser les critères d'attribution des subventions et le dispositif d'intervention de la CAPEV

TOURISME

- 88A Créer une nouvelle entité grâce à un pôle attractivité et promotion du territoire
- 89 Développer le tourisme d'affaire
- 90 Développer la Via Fluvia, mettre en liaison les voies vertes et assurer le maillage du territoire
- 91 Construire le projet « ville haute » avec les différents partenaires
- 91B Accompagner le Projet Chaise-Dieu
- 92 Valoriser les circuits de Grandes Randonnées, de Petites Randonnées et VTT
- 93 Travailler sur la mise en valeur touristique et économique de la Loire
- 94 Étudier la création d'une liaison ferroviaire touristique Le Puy – La Chaise Dieu
- 95 Valoriser les stations pleine nature Respirando
- 96 Asseoir la notoriété du Saint Jacques et développer d'autres itinérances
- 98 Étudier un projet de valorisation des Gorges de l'Arzon
- 99 Encourager les initiatives touristiques structurées privées : Projet Saint-Vidal
- 99A Conforter et développer le Puy de Lumières

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

- 100 Harmoniser la tarification et l'accès aux transports
- 101 Mettre en place une billettique novatrice
- 102 Développer le covoiturage
- 103 Développer l'usage des transports électriques sur le territoire
- 104 Promouvoir des itinéraires autobus, cyclistes et pédestres
- 105 Repenser les mobilités dans le centre urbain de l'Agglomération et notamment la ville chef - lieu

TOTAL = 96 ACTIONS



L'ÉNERGIE ET L'AUDACE POUR RÉUSSIR



Communauté d'agglomération
16, place de la Libération - BP 50085
43003 le Puy-en-Velay Cedex
Tél : 04 71 04 37 00 - Fax : 04 71 02 33 66
contact@agglo-lepuyenvelay.fr

www.agglo-lepuyenvelay.fr